



# Pêches et Océans

## Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant  
le 31 mars 1999

Canada

## **Présentation améliorée des rapports au Parlement**

### **Document pilote**

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1999

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N° de catalogue BT31-4/4-1999

ISBN 0-660-61016-7



## Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 82 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – Volume 1 et 2.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1999, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1998-1999. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats* - Volume 2.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports  
Secrétariat du Conseil du Trésor  
L'Esplanade Laurier  
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5  
Téléphone : (613) 957-7042  
Télécopieur : (613) 957-7044



## Our Vision

Safe, healthy, productive waters and aquatic ecosystems, for the benefit of present and future generations, by maintaining the highest possible standards of:

### Service to Canadians

Marine Safety and Environmental Protection

Scientific Excellence

Conservation and Sustainable Resource Use

## Notre Vision

Assurer aux générations actuelles et futures des eaux et des écosystèmes aquatiques sécuritaires, sains et productifs, en maintenant des normes élevées en ce qui a trait :

### au service aux Canadiens et aux Canadiennes

à la sécurité maritime et à la protection de l'environnement

à l'excellence scientifique

à la conservation et à l'utilisation durable des ressources

# Table des matières

<b>Résumé</b> .....	<b>1</b>
Objectifs à long terme.....	1
Engagement en matière de rendement .....	1
Défis .....	1
Réalizations en matière de rendement.....	2
Engagements en matière de rendement.....	4
<b>1 Message du Ministre</b> .....	<b>9</b>
<b>2 Aperçu du Ministère</b> .....	<b>11</b>
2.1 Mandat .....	11
2.2 Vision .....	11
2.3 Objectifs.....	11
2.4 Priorités et buts à long terme.....	12
2.5 Contexte opérationnel .....	13
2.5.1 Défis .....	14
<b>3 Rendement du Ministère</b> .....	<b>16</b>
3.1 Attentes en matière de rendement .....	16
3.2 Réalisations en matière de rendement .....	17
3.3 Normes de service .....	19
3.4 Réalisations du Ministère : Priorités et objectifs à long terme.....	20
3.5 Réalisations en matière de rendement par secteurs d'activité .....	24
3.5.1 Sciences halieutiques et océaniques .....	26
3.5.2 Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement .....	28
3.5.3 Gestion des pêches .....	31
3.5.4 Gestion de la flotte .....	36
3.5.5 Services à la navigation maritime.....	38
3.5.6 Services de communications et de trafic maritimes.....	40
3.5.7 Opérations de déglacage.....	42
3.5.8 Sauvetage, sécurité et intervention environnementale.....	44
3.5.9 Hydrographie.....	46
3.5.10 Ports.....	49
3.5.11 Politiques et services internes.....	51
<b>4 Groupement de rapports</b> .....	<b>56</b>
4.1 Développement durable .....	56
4.2 Initiatives de réglementation .....	57
4.3 État de préparation à l'an 2000 .....	61
4.4 Gestion du matériel .....	62
<b>5 Rendement financier</b> .....	<b>63</b>
<b>6 Autres renseignements</b> .....	<b>75</b>
6.1 Personnes ressources.....	75
6.2 Lois actuellement en vigueur au Ministère des Pêches et des Océans.....	76
6.3 Rapports réglementaires.....	77
<b>7 Prix décernés au Ministère</b> .....	<b>78</b>

<b>Annexe A :</b>	<b>Renseignements additionnels sur le Ministère.....</b>	<b>81</b>
A.1	Mandat .....	81
A.2	Description des priorités et buts à long terme du Ministère.....	82
A.3	Secteurs d'activité et composition de l'organisation.....	83
A.4	Objectifs des secteurs d'activité.....	85
<b>Index</b>	.....	<b>87</b>

## Liste des figures

Figure 1 :	Débarquements de poisson de fond du nord-ouest de l'Atlantique, 1985-1997 .....	21
Figure 2 :	Valeur des débarquements de la pêche commerciale, 1991-1997 .....	22
Figure 3 :	Valeur des débarquements canadiens des principales espèces de crustacés, 1989-1997 .....	22
Figure 4 :	Accidents liés à la navigation commerciale, de 1989 à 1998.....	23
Figure 5 :	Dépenses réelles de 1998-1999 par secteur d'activité .....	25

# Résumé

Le secteur des pêches et des océans offre un bon nombre de possibilités aux Canadiens. En étant régi de façon pertinente, ces ressources peuvent être développées, et au besoin, stabilisées et récupérées, pour que d'autres générations puissent en profiter.

Le ministère des Pêches et des Océans est responsable de ce qui suit :

- des politiques et des programmes à l'appui des intérêts économiques, écologiques et scientifiques du Canada dans les océans et dans l'habitat d'eau douce;
- de la conservation et du développement durable des ressources halieutiques canadiennes dans les eaux marines et intérieures;
- de services maritimes sûrs, efficaces et rationnels sur le plan de l'environnement pour répondre aux besoins des Canadiens dans une économie mondiale.

## Objectifs à long terme

Pêches et Océans s'est engagé à réaliser cinq objectifs à long terme, qui sont résumés ci-dessous, et qui sont précisés davantage à l'annexe A du rapport :

- gérer et protéger les ressources halieutiques;
- gérer et protéger le milieu marin et d'eau douce;
- comprendre les océans et les ressources aquatiques;
- maintenir la sécurité maritime;
- faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans.

## Engagement en matière de rendement

En matière de rendement, le MPO s'est engagé à fournir ce qui suit aux Canadiens :

- assurer la conservation et la viabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce, et la protection de l'environnement;
- la sécurité, l'efficacité et l'accessibilité des voies navigables et des ports.

L'objectif ultime consiste à démontrer ce rendement conformément aux engagements mentionnés à la page 4 du présent rapport. Ainsi, en ce qui concerne les opérations de déglacage, la satisfaction des clients est mesurée avec plus de 90 % des clients indiquant qu'ils étaient très satisfaits de ce service. Bien que des progrès aient été réalisés en ce qui concerne la mesure de notre rendement, nous nous rendons compte que d'autres améliorations sont nécessaires.

## Défis

Les défis que posent la réalisation des objectifs à long terme sont imposants, comme :

- assurer la conservation et le développement durable des ressources halieutiques du Canada en évaluant les risques en matière de conservation;

- ❑ fournir des avis scientifiques dignes de foi dans le cadre des politiques et des programmes du MPO;
- ❑ mettre en œuvre des politiques et des programmes pour favoriser la conservation et la protection des ressources aquatiques et du milieu marin;
- ❑ adapter nos services afin de minimiser l'incidence et les répercussions des accidents;
- ❑ rechercher de meilleurs rapports pour s'assurer que les services sont équitables, rentables et axés sur les clients;
- ❑ assurer un agencement pertinent et un envoi suffisant de navires;
- ❑ élaborer une stratégie de réinvestissement et un plan d'immobilisations à long terme qui permettra de tenir compte des problèmes de désuétude dans les principales catégories d'actifs.

Ces défis sont précisés davantage à la section 2.5 du rapport.

## Réalisations en matière de rendement

Dans le domaine **de la conservation et de la viabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce, et de la protection de l'environnement**, le Ministère a constaté qu'un certain nombre de grands objectifs ont été réalisés :

- ❑ Le Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches a été mis sur pied pour réduire le nombre de permis de pêche et pour conserver et protéger les stocks de saumons et leurs habitats. Il en est découlé une importante réduction du nombre de permis de pêche du saumon, ce qui a amélioré la viabilité de la flotte.
- ❑ Cinq projets de zones de protection marine ont été établis dans les régions du Pacifique et de l'Atlantique. Ces projets pilotes auront pour effet non seulement de conserver et de protéger les espèces, mais aussi de fournir des renseignements essentiels à l'élaboration d'une stratégie de gestion des océans pour le Canada. Les discussions se poursuivent avec d'autres ministères sur une approche nationale des zones de protection marine.
- ❑ Des levés scientifiques dans les océans Atlantique, Pacifique et Arctique ont été réalisés afin de recueillir des données sur les pêches et les océans en vue d'acquérir de nouvelles connaissances sur les poissons, les stocks de poissons et les processus océaniques.
- ❑ Une entente bilatérale sur les pêches dans le Sud (saumon rouge du fleuve Fraser, saumon coho et quinnat) a amélioré la conservation des stocks dans le Sud assujettis au Traité sur le saumon du Pacifique et a ouvert la voie à une renégociation plus productive du Traité en 1999.
- ❑ Une entente finale a été négociée avec les Nisga'a, qui prévoit des relations de travail formelles entre les Nisga'a et le Ministère, précise les droits de pêche des Nisga'a, et assure que la plus haute priorité est accordée à la conservation de tous les stocks de poisson.
- ❑ Une politique de couverture complète par des observateurs a été adoptée officiellement par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) pour tous les navires de pêche dans la zone réglementaire de l'OPANO, soit la zone à l'extérieur de la zone économique exclusivement canadienne de 200 milles.



- ❑ Le Ministère a parachevé et publié un cadre de positions de principe pour les pêches dans le Pacifique canadien, et a mis en œuvre quelques initiatives de ces *nouvelles orientations* concernant les pêches dans le Pacifique en vue d'assurer la conservation et la viabilité du saumon.
- ❑ L'année 1998 a marqué le début du processus de ratification du Code de conduite canadien pour une pêche responsable par plusieurs organisations de pêche commerciale dans l'ensemble du pays.

Dans le domaine **de la sécurité, de l'efficacité et de l'accessibilité des voies navigables et des ports**, le Ministère a réalisé un certain nombre de grands objectifs :

- ❑ De nouveaux règlements sur la navigation ont été adoptés pour améliorer la sécurité de la navigation de plaisance sur les voies navigables canadiennes. Ces règlements contribueront à réduire le nombre d'accidents impliquant des embarcations de plaisance, soit plus de 3 500, que l'on signale chaque année sur les voies navigables canadiennes.
- ❑ Le Service hydrographique du Canada a conclu ou a continué d'appliquer 12 ententes de partenariat et alliances stratégiques avec des entreprises du secteur privé et un gouvernement provincial afin de rendre plus accessible au public l'information hydrographique.
- ❑ Environ 1 700 projets de réparation et de remplacement ont été entrepris pour assurer l'accès du public à des ports sûrs et exploitables.

Ce n'est qu'un aperçu des réalisations du Ministère. Des renseignements additionnels au sujet des nombreuses réalisations du Ministère sont présentés à la section 3.



**Ports pour petits bateaux – Bonavista, Terre-Neuve**

## Engagements en matière de rendement

Le tableau suivant est une reproduction du volume 2 du rapport annuel intitulé *Une gestion axée sur les résultats - 1999*, présenté au Parlement par le président du Conseil du Trésor. Cependant, ce tableau a été modifié pour inclure une colonne pour les résultats escomptés reliés à nos engagements envers les Canadiens.

### Engagements du MPO en matière de rendement

Offrir aux Canadiens et aux Canadiennes	Résultats escomptés	Au moyen de	Décrit dans la partie sur
<p><i>Conservation et durabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et protection de l'environnement</i></p>	<p><i>État des stocks de poisson et pratiques de gestion des pêches</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation des stocks des importants stocks exploités au bénéfice de l'industrie de la pêche et de l'information du public.</li> <li>• Équilibre soutenu entre la protection de l'environnement et la rentabilité à long terme du commerce maritime.</li> <li>• Élaboration en temps opportun de plans de gestion intégrée des pêches clés, qui prévoient le développement durable, la surveillance efficace et des mesures d'application des règlements.</li> <li>• Utilisation accrue des méthodes de pêche sélective.</li> <li>• Document de travail et discussions publiques menant à la formulation d'un cadre de politique régissant la gestion à long terme des pêches de l'Atlantique.</li> <li>• Mise en œuvre des politiques sur les nouvelles orientations.</li> <li>• Amélioration des avis en matière de conservation de part l'ajout de nouveaux renseignements aux évaluations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• État des stocks de poisson tant à l'intérieur que dans les eaux voisines à la zone canadienne de 200 milles.</li> <li>• Pratiques de récolte durable au sein de l'industrie.</li> <li>• Protection des stocks de poisson de par un programme intégré de surveillance et d'application.</li> <li>• Approche prudente de gestion à la gestion de la ressource et de l'habitat fondée sur de l'information scientifique fiable et la conservation.</li> <li>• Révision des politiques de pêche de l'Atlantique.</li> <li>• Initiative de politique pour la côte Ouest.</li> <li>• Utilisation et impact des accords de cogestion.</li> </ul>	<p>Sciences<sup>1</sup></p> <p>SSIE<sup>2</sup></p> <p>GP<sup>3</sup></p> <p>GP</p> <p>GP</p> <p>GP</p> <p>Sciences</p>

## Engagements du MPO en matière de rendement (suite)

Offrir aux Canadiens et aux Canadiennes	Résultats escomptés	Au moyen de	Décrit dans la partie sur
<p><i>Conservation et durabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et protection de l'environnement (suite)</i></p>	<p><b>État des écosystèmes et pratiques de gestion de l'habitat</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formulation et adoption d'une stratégie nationale de gestion des océans.</li> <li>• Formulation et mise en œuvre de Plans intégrés de gestion et de zones de protection marine.</li> <li>• Formulation et application de lignes directrices, d'objectifs et de critères de la qualité du milieu marin.</li> <li>• Participation à des rencontres entre canadiens et étrangers.</li> <li>• Investissement en recherche pour atténuer les incidences de changements aux écosystèmes marins et d'eau douce.</li> <li>• Efficacité du processus de présentation volontaire de dossier, en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i>, de projets susceptibles d'affecter l'habitat du poisson, et principe d'aucune perte nette pour l'habitat du poisson dans les cas où un projet approuvé a un effet négatif sur l'habitat du poisson.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation et développement durable des eaux du Canada et des habitats d'eau douce suite à une approche de gestion intégrée, prudente, scientifique et basée sur les écosystèmes.</li> <li>• Protection des habitats de poissons.</li> </ul>	<p>GHSE<sup>4</sup></p> <p>GHSE</p>
	<p><b>Recherches et connaissances scientifiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Surveillance et recherche portant sur le rôle des océans au sein du système climatique.</li> <li>• Investissement stratégique en recherche sur les causes et les effets de changements à des écosystèmes marins et d'eau douce.</li> <li>• Promotion des possibilités de partenariat et d'effet multiplicateur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Connaissance scientifique de la flore et de la faune aquatiques.</li> <li>• Transfert technologique des recherches aquacoles à l'industrie.</li> <li>• Connaissance scientifique des écosystèmes marins et d'eau douce.</li> </ul>	<p>Sciences</p> <p>GHSE</p>

## Engagements du MPO en matière de rendement (suite)

Offrir aux Canadiens et aux Canadiennes	Résultats escomptés	Au moyen de	Décrit dans la partie sur
<p><i>Conservation et durabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et protection de l'environnement (suite)</i></p>	<p><b>Protection et intervention environnementales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du nombre et de la gravité des collisions et des échouements et dommages causés par les glaces.</li> <li>• Réduction de la pollution causée par les navires et la construction des voies navigables.</li> <li>• Sécurité du public et questions environnementales sont assurés dans tous les ports en inventaire grâce aux réparations et autres mesures de gestion des risques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• État de préparation pour les urgences nationales.</li> <li>• Intervention en cas de déversement de pétrole en mer.</li> <li>• Gérance opérationnelle et environnementale responsable des ressources et de l'infrastructure marine par les employés du MPO, les partenaires et les utilisateurs du public.</li> </ul>	<p>SNM<sup>5</sup></p> <p>SSIE, SCTM<sup>6</sup></p> <p>Ports</p>
	<p><b>Avantages socio-économiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des risques de dommages à la propriété le long des cours d'eau en contrôlant les niveaux d'eau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avantages socio-économiques pour les industries océaniques et les collectivités rurales ou côtières.</li> </ul>	<p>Déglaçage</p>
	<p><b>Sensibilisation du public et satisfaction des clients</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Meilleur accès aux données des sciences du Ministère.</li> <li>• Accroissement de la consultation des clients et de la sensibilisation du public à l'égard des programmes, des politiques et des nouvelles initiatives.</li> <li>• Public connaissant mieux les enjeux des océans qui participera volontairement aux initiatives marines locales, se responsabilisera et favorisera l'auto-réglementation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Satisfaction des clients.</li> <li>• Participation des clients.</li> <li>• Sensibilisation du public aux programmes et aux politiques.</li> </ul>	<p>Sciences, GHSE</p> <p>Tous les secteurs d'activité</p> <p>GHSE</p>
<p><i>Voies navigables et ports sécuritaires, efficaces et accessibles</i></p>	<p><b>Infrastructure des cours d'eau navigables efficiente et effective</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction du nombre et de la gravité des collisions, des échouements et des dommages causés par les glaces.</li> <li>• Réduction du temps de transit des bateaux, des interruptions et des coûts de service.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseau de services de communication et de trafic maritime complet, efficace, réagissant en temps opportun et souple.</li> <li>• Infrastructure efficiente et effective pour les aides à la navigation.</li> </ul>	<p>SCTM,SNM, SSIE</p> <p>Déglaçage, SCTM, SNM</p>

## Engagements du MPO en matière de rendement (suite)

Offrir aux Canadiens et aux Canadiennes	Résultats escomptés	Au moyen de	Décrit dans la partie sur
<p><i>Voies navigables et ports sécuritaires, efficaces et accessibles (suite)</i></p>	<p><b>Infrastructure des cours d'eau navigables efficiente et effective (suite)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Efficacité accrue du chargement des cargos donnant lieu à un rendement opérationnel et économique amélioré des clients.</li> <li>• Adoption d'un mode d'établissement des priorités nationales objectif pour les levés hydrographiques.</li> <li>• Tenter d'obtenir l'accréditation ISO nationale pour le Service hydrographique du Canada en 2003-2004.</li> <li>• Réduction du nombre et de la gravité des incidents sources de détresse ou de danger imminent et donc des pertes de vies.</li> <li>• Conditions d'exploitation sécuritaire aux ports de pêche essentiels et priorité accordée aux sites gérés par les utilisateurs.</li> <li>• Réduction du nombre de ports non critiques.</li> <li>• Réduction du nombre et de la gravité des incidents sources de détresse ou de danger imminent et donc des pertes de vies.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déplacement sécuritaire et efficace des bateaux dans les eaux recouvertes de glace.</li> <li>• Connaissances scientifiques et accès du public à l'information hydrographique.</li> <li>• Qualité de l'information hydrographique.</li> <li>• Intervention de recherche et de sauvetage en cas d'incidents.</li> <li>• Ports essentiels à l'industrie de la pêche ouverts et en bon état.</li> <li>• Initiatives de dessaisissement/rationalisation des ports ayant un impact sur l'inventaire total des ports.</li> <li>• Structure de réglementation et programmes de prévention qui assure la navigation de plaisance sécuritaire et responsable.</li> </ul>	<p>SNM, SCTM</p> <p>Hydrographie</p> <p>Hydrographie</p> <p>SSIE, SCTM</p> <p>Ports</p> <p>Ports</p> <p>SSIE, SCTM</p>
	<p><b>Avantages économiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la performance économique et opérationnelle de l'industrie par l'entremise de la réduction du temps de transit des navires et de l'amélioration de l'efficacité de chargement des navires commerciaux.</li> <li>• Contribution à la qualité de vie et à la viabilité de l'économie des communautés Inuit.</li> <li>• Diminution du risque de dommage à la propriété le long des rivières par l'entremise d'activités de contrôle des inondations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avantages économiques et opérationnels découlant du commerce maritime.</li> <li>• Livraisons annuelles par voies maritimes aux habitations nordiques et aux sites militaires.</li> <li>• Prévention des accumulations de glace sur les propriétés.</li> </ul>	<p>SCTM, SNM, Déglçage</p> <p>SCTM, SNM, Déglçage</p> <p>SCTM, SNM, Déglçage</p>

## Engagements du MPO en matière de rendement (suite)

Offrir aux Canadiens et aux Canadiennes	Résultats escomptés	Au moyen de	Décrit dans la partie sur
<i>Voies navigables et ports sécuritaires, efficaces et accessibles (suite)</i>	<p><i>Clients et public</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation du nombre de ports gérés par les autorités.</li> <li>• Satisfaction et sensibilisation des clients (sondages).</li> <li>• Rapports clairs et précis et sommaires faciles à obtenir.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation des utilisateurs à la gestion et aux coûts des ports.</li> <li>• Participation des clients.</li> <li>• Satisfaction des clients.</li> <li>• Sensibilisation du public aux programmes et aux politiques.</li> <li>• Meilleure compréhension des clients et du public des raisons pour les décisions relatives à la conservation.</li> </ul>	<p>Ports</p> <p>Plusieurs secteurs d'activité</p> <p>Plusieurs secteurs d'activité</p>

Notes :

- <sup>1</sup> GP – Gestion des pêches
- <sup>2</sup> SSIE – Sauvetage, sécurité et intervention environnementale
- <sup>3</sup> Sciences – Sciences halieutiques et océaniques
- <sup>4</sup> GHSE – Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement
- <sup>5</sup> SNM – Services à la navigation maritime
- <sup>6</sup> SCTM – Services de communications et de trafic maritimes

# 1 Message du Ministre



**L'honorable Herb Dhaliwal**

Il me fait plaisir de présenter ce Rapport sur le rendement de Pêches et Océans (MPO), qui contient une description de nos réalisations en 1998-1999.

Au cours de l'année dernière, le MPO a joué un rôle important dans la réalisation de plusieurs grandes priorités fédérales énoncées dans le discours du Trône de 1997. Nous avons contribué à rendre le Canada plus fort au moyen de la viabilité des pêches, de la conservation des ressources et de conditions plus faciles pour la marine marchande. Notre investissement dans la technologie des pêches, le milieu marin et le renouveau scientifique favoriseront l'expansion d'une économie fondée sur le savoir. Nous avons adopté des règlements sur la navigation de plaisance pour vivre en sécurité dans nos

collectivités. Nos plans d'action touchant les océans et nos initiatives sur le changement climatique rehausseront la réputation du Canada à l'échelle internationale.

La revitalisation de l'industrie des pêches sur les côtes Est et Ouest demeure une priorité pour le Ministère. Nous avons adopté une approche prudente, fondée sur la gestion intégrée, la réduction de la capacité et la pêche sélective. Nous réalisons également que la conservation est tributaire d'une solution globale, qui prend en compte les facteurs qui touchent les niveaux des stocks et la dynamique de l'écosystème.

Les programmes de retrait de permis mis sur pied l'année dernière pour la région de l'Atlantique, ainsi que la diversification de l'industrie, la mise en valeur de l'habitat et l'indemnisation pour suspension d'activités de pêche dans la région du Pacifique, assureront l'avenir des précieux stocks de poissons du Canada. Au tournant du millénaire, nous adoptons les mesures nécessaires pour concrétiser notre vision d'une pêche viable tant sur le plan économique qu'environnemental.

L'une de nos réalisations les plus importantes cette année a été la négociation du Traité sur le saumon du Pacifique, un programme exhaustif, à l'échelle de toute la côte, visant à gérer la conservation du saumon et des frayères de la côte Ouest. L'accord promet une collaboration plus efficace avec les États-Unis concernant la gestion des stocks et la surveillance de la taille et de la santé des saumons en remonte.

Cette année, dans le cadre de notre stratégie fédérale de développement de l'aquaculture, nous avons nommé un Commissaire pour le développement de l'aquaculture. Notre objectif consiste à faire progresser l'aquaculture d'une façon complémentaire à la pêche conventionnelle et écologique.

La cogestion et la gérance partagée représentent la clé du succès des programmes du MPO. Comme la reconnaissance de l'engagement des citoyens est au cœur de l'élaboration et de la réalisation de nouvelles activités, nous avons amélioré notre processus de consultation du public. Cela s'est traduit par l'adoption de nos règlements sur la sécurité de la navigation de plaisance et l'élaboration du Code de conduite canadien pour une pêche responsable.

La déclaration par les Nations unies de 1998 comme Année internationale des océans a créé de nombreuses occasions pour l'engagement des citoyens et la sensibilisation du public. Dans l'esprit de la déclaration de l'Organisation des Nations unies et de la réalisation des plans d'action du Canada touchant les océans, le MPO a mis sur pied cinq projets pilotes de zones de protection marine en 1998. Ces projets pilotes nous aideront à mieux comprendre des écosystèmes marins uniques et marquent la première étape vers la réalisation de notre objectif de création d'un réseau national de zones de protection marine.

Nous avons continué de nous intéresser aux océans du monde entier avec plusieurs initiatives en 1999. Notre Ministère a exprimé le besoin d'établir un équilibre entre la capacité de pêche internationale et les ressources halieutiques mondiales à la réunion de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture à Rome en mars dernier. Nous avons aussi participé à plusieurs conférences internationales sur la gestion des océans et le changement climatique. La gestion intégrée des océans et des ressources océaniques, particulièrement dans les régions arctiques, représente l'une de nos contributions les plus importantes à l'environnement mondial.

Plus près de chez-nous, le MPO a travaillé avec plusieurs autres ministères fédéraux suite à la tragédie de Swissair en septembre dernier. Le Centre de coordination de sauvetage a participé aux opérations dès le tout premier appel de détresse et a immédiatement mobilisé les navires de la Garde côtière. Des employés de plusieurs secteurs ont contribué à la vaste initiative de récupération, qui comprenait aussi la fourniture d'un soutien logistique, l'établissement d'une carte du fond marin et le contrôle de l'accès à la zone immédiate.

Cette année, notre Ministère a lancé plusieurs initiatives de planification stratégique visant à renforcer notre organisation, à améliorer la façon dont nous menons nos affaires et à nous tourner davantage vers l'avenir. Ces initiatives à long terme aideront le Ministère à disposer des ressources nécessaires maintenant et plus tard.

Nous en avons un exemple avec notre nouveau processus de planification de la gestion intégrée, visant à prendre des décisions prudentes et éclairées sur l'affectation de nos ressources restreintes. Ce processus assurera que le MPO a établi les plans nécessaires en vue de fonctionner dans les limites de son budget en 1999 et donne au Ministère la stabilité financière qu'il lui faut pour remplir son mandat qui est de servir les Canadiens dans l'avenir.

Parmi les principaux changements, on compte l'entrée en service de plusieurs navires modernes, plus petits, en vue d'améliorer la polyvalence et la capacité de sauvetage de la Garde côtière, l'investissement dans la technologie du savoir pour l'application des règlements relatifs aux pêches, et le lancement de programmes de recrutement et de formation pour maintenir notre expertise scientifique et notre avantage concurrentiel.

Bien qu'il nous reste bon nombre de défis à relever, je suis fier des nombreuses réalisations du dernier exercice, qui n'auraient pu être accomplies sans le personnel consciencieux et travailleur de Pêches et Océans.

Je suis résolu à faire en sorte que le Ministère continue de faire avancer le leadership mondial du Canada dans le domaine de la gestion des océans et des ressources marines.



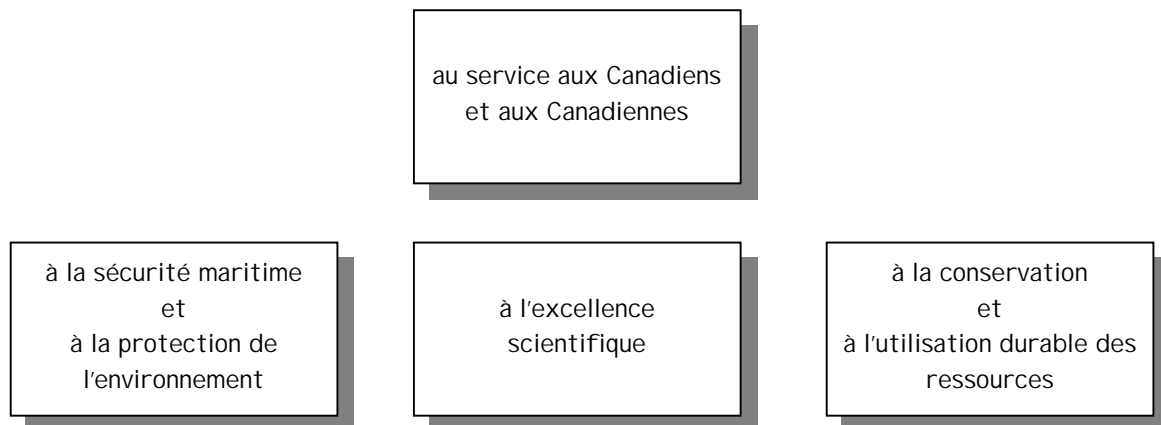
## 2 Aperçu du Ministère

### 2.1 Mandat

Le ministère des Pêches et des Océans, au nom du gouvernement du Canada, est responsable des politiques et des programmes à l'appui des intérêts économiques, environnementaux et scientifiques du Canada dans les domaines des océans et de l'habitat du poisson d'eau douce; de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures; et de services maritimes sûrs, efficaces et rationnels au niveau de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens dans une économie mondiale.

### 2.2 Vision

Assurer aux générations actuelles et futures des eaux et des écosystèmes aquatiques sécuritaires, sains et productifs, en maintenant des normes élevées en ce qui a trait :



### 2.3 Objectifs

Les objectifs du Ministère sont :

- d'entreprendre des politiques et des programmes qui soutiennent les intérêts économiques, écologiques et scientifiques du Canada dans les eaux marines et intérieures;
- de voir à la conservation, à la mise en valeur et à l'utilisation économique durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures, au profit de ceux qui vivent ou bénéficient de ces ressources;
- de fournir des services maritimes sûrs, efficaces et rationnels au niveau de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens dans une économie mondiale;
- de coordonner les politiques et la façon de procéder du gouvernement du Canada en ce qui concerne les océans.

## 2.4 Priorités et buts à long terme

Le Ministère a cinq priorités et buts à long terme. Ils sont :

- ❑ gérer et protéger les ressources halieutiques.
- ❑ gérer et protéger les milieux marin et dulçaquicole.
- ❑ comprendre les océans et les ressources aquatiques.
- ❑ maintenir la sécurité maritime.
- ❑ faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans.

Des renseignements additionnels sur ces priorités et objectifs à long terme sont présentés à l'annexe A de ce document. On trouvera également dans cette annexe une description des secteurs d'activité, de la composition de l'organisation et de la contribution de chaque secteur d'activité aux priorités et objectifs à long terme. Ces renseignements figurent aussi dans notre *1998-1999 Budget des dépenses - Un rapport sur les plans et les priorités*, avec une description de nos principaux plans et stratégies et résultats escomptés pour 1998-1999. Le *1998-1999 Budget des dépenses - Un rapport sur les plans et les priorités* est offert sur Internet au <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/estimate/pub3f9899.html>.



## 2.5 Contexte opérationnel

Le MPO est un ministère fédéral relativement grand, décentralisé, qui offre des services dans l'ensemble du Canada à partir de six bureaux régionaux et de l'Administration centrale d'Ottawa. Le mandat, les programmes et les services du MPO ont des répercussions sur la subsistance de milliers de personnes dans une vaste gamme d'industries, notamment le transport maritime, le tourisme et les loisirs, la pêche et autres industries liées aux océans et au milieu d'eau douce dans l'ensemble du Canada. Le MPO est aussi chargé de la participation et de la conformité du Canada à plusieurs ententes internationales sur les pêches et conventions maritimes.

Comme d'autres ministères fédéraux, le MPO a dû fonctionner avec des budgets réduits en raison de restrictions financières considérables au cours des dernières années. Les dépenses nettes pour le MPO sont passées de 1,4 milliard de dollars en 1994-1995 à 1,1 milliard de dollars en 1998-1999, et l'effectif de 11 694 employés a été ramené à 8 569.

Les réductions touchant à la fois les dépenses de programme et le personnel ont encouragé la création d'importants nouveaux rapports entre le Ministère, les provinces, les territoires et les intervenants. Simultanément, le public veut participer au processus de prise de décision pour que le Ministère maintienne un niveau de service élevé. Avec un vaste réseau d'installations fédérales, de navires, de personnel et d'installations de recherche un peu partout au pays, la capacité du MPO de travailler efficacement avec les autres est la clé de son succès.

### Le saviez-vous?

- Le Canada compte la plus longue côte et le deuxième plus grand plateau continental au monde. Étendue en une seule ligne continue, la côte du Canada ferait plus de six fois le tour de la Terre.
- Huit des dix provinces et tous les territoires du Nord du Canada sont des zones côtières, ainsi que de nombreuses grandes villes canadiennes. Environ 23 pour cent des Canadiens vivent dans une collectivité côtière.

Source: Sciences du MPO, *Guide de gestion intégrée des zones côtières au Canada*.

En 1998-1999, par exemple, le MPO a travaillé en étroite collaboration avec Développement des ressources humaines Canada, Diversification de l'économie de l'Ouest et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, afin d'élaborer et de mettre en œuvre le Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches. Le MPO, en collaboration avec les autres organismes, continue d'appliquer conjointement le Programme. En outre, la promulgation de la *Loi sur les océans* en 1997 donne le mandat au MPO de diriger l'élaboration et l'application de la Stratégie de gestion des océans du Canada. Le Ministère collabore avec 22 autres organismes fédéraux dans le but de réaliser cet objectif. Les rôles des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont été définis, et le Ministère a amorcé des consultations fédérales-provinciales initiales avec un certain nombre de provinces et territoires, notamment la Colombie-Britannique, le Québec, Terre-Neuve, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest.

Partout au Canada, le Ministre et le personnel du Ministère s'emploient à discuter avec les intervenants pour favoriser des méthodes innovatrices de partager la gérance et de renforcer les relations. Quelques exemples d'organismes de consultation qui contribuent à la gestion

durable des ressources et à des services maritimes de qualité : le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques sur la côte Atlantique; le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques du Pacifique en Colombie-Britannique; le Conseil consultatif maritime canadien, et le Conseil consultatif national de la navigation de plaisance. Sur le plan de l'infrastructure et du commerce maritime, le MPO partage maintenant la gestion et la responsabilité des ports de pêche à 43 pour cent de ses emplacements avec des administrations portuaires dirigées par des clients.

## **2.5.1 Défis**

### ***Gestion des pêches***

Le défi que représente la gestion des pêches pour le MPO consiste à assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques du Canada en atténuant les risques de conservation liés à la surpêche, aux prises non sélectives, au rejet global et sélectif, à de mauvaises méthodes d'exploitation de la pêche et à la pêche illégale. On s'attaque actuellement à deux grands problèmes, soit l'effondrement des stocks de poisson de fond et la baisse de certains stocks dans l'Atlantique, ainsi que la diminution de la viabilité économique des pêches du saumon du Pacifique. En juin 1998, le MPO, en collaboration avec Développement des ressources humaines Canada, Diversification de l'économie de l'Ouest et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, a annoncé la mise sur pied du Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches pour les côtes Est et Ouest.

### ***Sciences***

Le Ministère est chargé de fournir une information scientifique fiable pour une bonne évaluation des stocks, la conservation des ressources marines et des ressources halieutiques anadromes (un poisson anadrome est un poisson qui fraie dans l'eau douce et migre dans l'eau salée pour s'alimenter et devenir adulte), la protection de l'habitat et de l'environnement marin, et la sécurité de la navigation. Les défis consistent à affronter l'incertitude, utiliser des avis scientifiques bien fondés, adopter une approche prudente, expliquer notre science de façon claire et compréhensible et aider les clients à mieux comprendre pour ainsi mériter leur confiance.

### ***Gestion de l'habitat***

La *Loi sur les pêches* contient plusieurs dispositions visant la conservation et la protection de l'habitat du poisson, et le MPO, avec l'adoption de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (1995; *LCEE*), est rapidement devenu l'un des principaux ministères chargés de réaliser des évaluations environnementales en raison de dispositions réglementaires. Bien que les dispositions relatives à l'habitat de la *Loi sur les pêches* aient été conçues dans le but de protéger les pêches, le grand public et les environnementalistes en particulier les perçoivent comme les mécanismes législatifs les plus efficaces pour la protection de l'environnement. L'application de la *Loi sur les pêches* et de la *LCEE* par le gouvernement donne donc lieu à de plus nombreuses contestations judiciaires.

### ***Gestion des océans***

En vertu de la *Loi sur les océans* (1997), le MPO est le principal ministère responsable de la mise en œuvre d'une stratégie nationale de gestion des océans. Bon nombre des écosystèmes

marins du Canada sont menacés par les exigences croissantes et conflictuelles touchant les ressources, ainsi que des aménagements humains distincts sur la terre et dans l'eau. Il faut tenter de coordonner la mise en œuvre des politiques et des programmes et d'influer sur ceux-ci afin de faciliter l'amélioration de la conservation et de la protection du milieu marin, y compris la protection des zones maritimes, de lignes directrices sur la qualité de l'environnement marin et de la gestion intégrée touchant la zone côtière.

### ***Gestion de la sécurité maritime***

De nouvelles tendances, technologies et pratiques se manifestent dans le milieu maritime, comme l'augmentation du nombre d'adultes s'adonnant à la navigation de plaisance, du trafic de navires de croisière et d'embarcations privées, sans compter que les pêcheurs ont tendance à pêcher de plus en plus loin des côtes. Le Ministère adapte ses services, à la fois préventifs et souples, de façon à prendre en compte ces tendances et à réduire le plus possible la fréquence et les répercussions des accidents.

### ***Gestion du commerce maritime***

Le MPO cherche à établir une meilleure collaboration avec ses clients et ses cofournisseurs de services maritimes afin que les niveaux de service demeurent justes, rentables et axés sur les besoins des clients dans un contexte de changement. Des facteurs comme la libéralisation du commerce international et l'évolution des normes touchant la navigation internationale rendent plus difficile l'établissement d'un équilibre entre le coût des activités et les niveaux et frais de service.

### ***Gestion de la flotte***

La flotte du MPO est essentielle à la prestation des programmes et des services du Ministère. Le défi consiste à obtenir des navires polyvalents, qui accomplissent efficacement plusieurs missions, qu'elles soient scientifiques, de recherche et sauvetage, et de conservation et protection, et à aider d'autres ministères au besoin.

### ***Réinvestissement dans les immobilisations et l'infrastructure***

Le Ministère élabore une stratégie de réinvestissement dans les immobilisations ainsi qu'un plan d'investissement à long terme. Il faut continuellement lutter contre la détérioration des principales catégories de biens du Ministère, soit les navires, l'infrastructure portuaire et d'autres installations essentielles pour la prestation permanente des programmes.



## 3 Rendement du Ministère

### 3.1 Attentes en matière de rendement

Le Ministère s'engage à fournir aux Canadiens :

- ❑ **Conservation et durabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et protection de l'environnement** dans les secteurs d'activité suivants :
  - Sciences halieutiques et océaniques
  - Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement
  - Gestion des pêches
  - Gestion de la flotte
- ❑ **Voies navigables et ports sécuritaires, efficaces et accessibles** dans les secteurs d'activité suivants :
  - Gestion de la flotte
  - Services à la navigation maritime
  - Services de communications et de trafic maritimes
  - Opérations de déglacage
  - Sauvetage, sécurité et intervention environnementale
  - Hydrographie
  - Ports

Les attentes en matière de rendement du Ministère sont présentées de façon sommaire dans le tableau des engagements à la page 4 de ce document. Des renseignements additionnels se trouvent dans le *1998-1999 Budget des dépenses - Un rapport sur les plans et les priorités* qui est disponible sur l'Internet au <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/estimate/pub3f9899.html>.

## 3.2 Réalisations en matière de rendement

Bon nombre des réalisations de Pêches et Océans contribuent à l'atteinte des priorités gouvernementales énoncées dans le discours du Trône de 1997. Voici quelques exemples des contributions du Ministère.

### ***Pour un Canada plus fort***

Le Ministère contribue à un Canada plus fort en assurant l'accès aux ports à longueur d'année et en réduisant au minimum les fermetures de port, ce qui améliore le rendement socio-économique du Canada. Ces services sont importants pour le commerce maritime et les emplois qui en découlent dans les secteurs industriel et portuaire.

La *Loi sur les océans* du Canada et l'établissement de la Stratégie de gestion des océans améliorent la coordination des activités fédérales-provinciales-territoriales dans les domaines des pêches et des océans. Ces initiatives sont fondées sur la collaboration avec des intervenants et la consultation de ces derniers, notamment les peuples autochtones, les collectivités locales, les milieux d'affaires et l'industrie et les organisations non gouvernementales.

### ***Vivre en sécurité dans nos collectivités***

Sauvetage, sécurité et intervention environnementale contribue à la sécurité dans nos collectivités en offrant aux Canadiens un service de recherche et sauvetage efficace et efficace; en améliorant la sécurité des plaisanciers au moyen de programmes de prévention exhaustifs et d'initiatives de réglementation; en assurant une organisation bien préparée et coordonnée pour intervenir lors d'incidents de pollution maritime et d'urgences nationales.

### ***Investir dans nos enfants et offrir des possibilités aux jeunes Canadiens***

Les initiatives d'éducation et de sensibilisation du Ministère donnent l'occasion aux enfants de connaître et de comprendre l'importance des océans canadiens et les possibilités qu'ils renferment. Parmi les initiatives ayant une incidence positive sur les enfants et les jeunes canadiens, on compte le matériel pédagogique sur les océans du monde, la Fondation Jeunes pour les océans, des ressources pour permettre la participation d'étudiants universitaires canadiens aux conférences canadiennes annuelles sur les recherches dans le domaine des pêches et le programme d'études scientifiques Océans 11 (élaborés en collaboration avec le ministère de l'Éducation et de la Culture de Nouvelle-Écosse et d'autres intervenants).

Grâce à la mise en œuvre d'une stratégie de recrutement et de renouvellement dans le domaine de l'emploi des jeunes, le programme de stages pour les jeunes en science et technologie contribue à ouvrir des débouchés pour les jeunes Canadiens. Tant les scientifiques que les technologues contribuent à l'investissement dans les connaissances et la créativité, aidant à maintenir et à améliorer la conservation et la viabilité biologique des ressources aquatiques et de leurs habitats.

### ***Investir dans le savoir et la créativité***

Les préoccupations environnementales se hissent encore une fois en tête de liste des affaires publiques canadiennes. La recherche visant à cerner et à résoudre ces préoccupations environnementales est essentielle aux principes de conservation et de développement

durable. Les sites Internet du Ministère donnent l'occasion aux Canadiens de toutes les générations d'avoir accès à des renseignements sur les océans et la pêche au Canada et d'en apprendre davantage sur la recherche et d'autres initiatives qui relèvent du Ministère.

### ***Investir dans le domaine de la santé et des soins de santé***

L'élaboration de normes, lignes directrices et critères de qualité du milieu marin, ainsi que les activités avec Environnement Canada touchant le Programme d'action national pour la protection du milieu marin des activités rattachées aux ressources naturelles sont des exemples de mesures concertées visant à assurer la propreté, la sûreté et la salubrité des eaux canadiennes.

### ***Accroître les possibilités offertes aux communautés autochtones***

Les communautés autochtones du Canada pratiquent en général la gestion durable des ressources et contribueront énormément à l'élaboration de la Stratégie de gestion des océans. Le document intitulé *Vers une Stratégie canadienne des océans* a été traduit en inuktitut et en innuinaktun afin de faciliter la participation des Autochtones au processus de consultation, et il a aussi été reproduit sur bande sonore afin de respecter la tradition orale des peuples autochtones dans l'Arctique, le Nord du Québec et le Labrador.

Le Ministère a récemment accru la capacité du bureau de la région du Nunavut pour la réalisation de recherches et l'évaluation des stocks. Cet accroissement de la capacité a été rendu possible grâce à de nouvelles ressources provenant du Programme de l'Initiative de renouvellement des sciences, de recrutement et d'équité du MPO.

En règle générale, on accorde aux groupes autochtones priorité d'accès aux ressources halieutiques pour la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles, une fois les objectifs de conservation réalisés. Par l'entremise de la Stratégie relative aux pêches autochtones, le MPO a conclu des ententes avec des Premières nations, des conseils tribaux et d'autres organisations autochtones. Ces ententes ne traitent pas des droits de pêche des Autochtones, elles contiennent plutôt des modalités mutuellement acceptables pour la gestion des activités de pêche de ces groupes. En vertu de ces ententes, le MPO fournit aussi des fonds à des groupes pour l'exécution de diverses activités, notamment l'évaluation des stocks, le rétablissement des stocks et de l'habitat, la surveillance et l'application de la loi.

Le Programme de transfert des allocations élargit les possibilités économiques au profit des collectivités autochtones par le retrait de permis commerciaux et la délivrance de permis semblables à des groupes autochtones pour la pêche commerciale. La politique « Rassembler nos forces » du gouvernement fédéral favorise le principe selon lequel les groupes autochtones devraient jouer un plus grand rôle dans la détermination de leur avenir. Le Programme de transfert des allocations facilite la réalisation de cet objectif.

Par des ententes sur la revendication territoriale globale, les Premières nations participent au régime de gestion des pêches.



### 3.3 Normes de service

La haute direction du MPO a encouragé tous les secteurs d'activité et de service à élaborer des normes de service fondamentales qui mettent l'accent sur l'engagement de fournir des services de qualité aux clients. Par conséquent, des normes de service ont été élaborées ou sont en voie de l'être. Les normes de service comptent habituellement cinq éléments essentiels: description des services, engagements en matière de service, objectifs de prestation, coûts et mécanismes de règlement des plaintes. Ces normes vont plus loin que de simples objectifs de prestation de service comme les périodes d'attente et les heures d'exploitation.

Depuis 1990, le rendement est mesuré régulièrement par rapport aux principaux objectifs, comme le délai d'intervention d'un brise-glace. Ainsi, un brise-glace interviendra ou arrivera sur les lieux dans un délai de 12 heures dans le golfe du Saint-Laurent. Des enquêtes auprès des clients ont été réalisées chaque saison des glaces depuis 1997, avec plus de 90 pour cent des clients indiquant qu'ils étaient très satisfaits. De nouveaux indicateurs de rendement comme les taux de transit dans les glaces sont en voie d'élaboration. On trouve de plus amples renseignements sur les normes de service de déglacage sur Internet à <http://www.ccg-gcc.gc.ca/ice-gla/main.htm>.

Des progrès ont été accomplis concernant la mise au point de méthodes de mesure des normes de service du secteur d'activité des Sciences halieutiques et océaniques, par exemple :

- ❑ Les Canadiens peuvent consulter des documents de recherche et des rapports sur l'état des stocks au site Web du Secrétariat canadien pour l'évaluation des stocks: <http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas/>
- ❑ Les Canadiens ont accès à des données et des renseignements scientifiques sur les eaux côtières canadiennes au site Web du Service des données sur le milieu marin: <http://www.meds-sdmm.dfo-mpo.gc.ca>

À Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement (GHSE), le nombre croissant d'examen et d'évaluations des propositions d'aménagement en vertu de la *Loi sur les pêches* et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* – déclenchés par des dispositions de la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur la protection des eaux navigables* et la *Loi sur l'Office national de l'énergie* - et leur examen plus poussé par le public, leur complexité et l'incertitude juridique, ont rendu plus difficile le maintien des niveaux de service habituels.

GHSE présente un rapport annuel au Parlement sur l'administration et l'application des dispositions touchant la protection de l'habitat du poisson et la prévention de la pollution de la *Loi sur les pêches*, et transmet aussi des renseignements en matière d'évaluation environnementale à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale. La banque de données opérationnelles transmises par GHSE est élargie chaque année conformément aux initiatives de Gestion du rendement.

Les normes de service du Service hydrographique du Canada (SHC) ont été rédigées en septembre 1995. Dans l'ensemble, ces normes ont été conformes aux niveaux de service escomptés, que le SHC s'est efforcé d'assurer tout au long de 1998-1999. Avec deux nouvelles gammes de produits depuis 1995, le SHC doit mettre à jour ces normes de service.

En ce qui concerne le secteur d'activité des Ports, en vue d'atténuer les préoccupations touchant la sécurité publique, il faut s'efforcer de maintenir l'infrastructure de base des ports gérés par les clients à tout le moins dans un état *acceptable*. Des normes de service qui prennent en compte les profonds changements touchant la prestation des services sont en voie d'élaboration pour la prochaine période de rapport.

### **3.4 Réalisations du Ministère : Priorités et objectifs à long terme**

Les mesures de la présente partie ont trait aux priorités et objectifs à long terme du MPO résumés par le tableau des engagements à la page 4. À ce niveau élevé, le rendement dépend fortement de facteurs qui échappent au contrôle du MPO, comme les conditions météorologiques, le comportement de l'industrie, les prix sur le marché et les mesures prises par d'autres ministères ou paliers de gouvernement. Il est difficile d'évaluer le rendement de mesures prises exclusivement par le Ministère car ce dernier n'est pas le seul intervenant. Il n'en demeure pas moins que les mesures du rendement à un niveau élevé donnent au public et aux parlementaires un aperçu important des tendances essentielles au mandat du MPO.

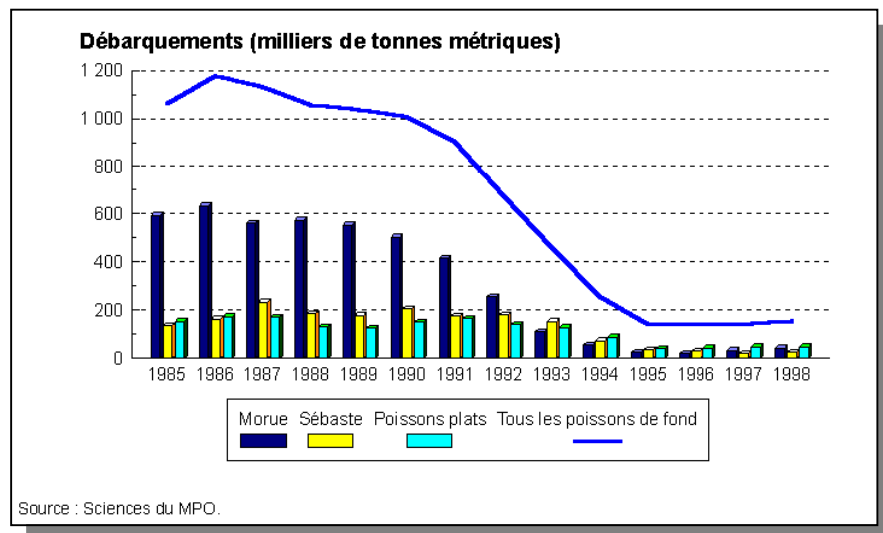
Les mesures présentées ici ne sont que quelques-unes des nombreuses mesures ministérielles élaborées par le MPO pour chaque priorité. La gamme des mesures choisies pour le présent rapport s'est vue limiter par l'espace alloué et la disponibilité des données.

**Engagement : Conservation et durabilité biologique des ressources halieutiques et des habitats marins et d'eau douce et protection de l'environnement**

À long terme, les activités de gestion et de protection des ressources du MPO devraient avoir une incidence sur l'état des stocks et la rentabilité de l'industrie de la pêche. Par ailleurs, il est reconnu que tant l'état des stocks que la rentabilité de l'industrie dépendent fortement de facteurs hors du contrôle du Ministère.

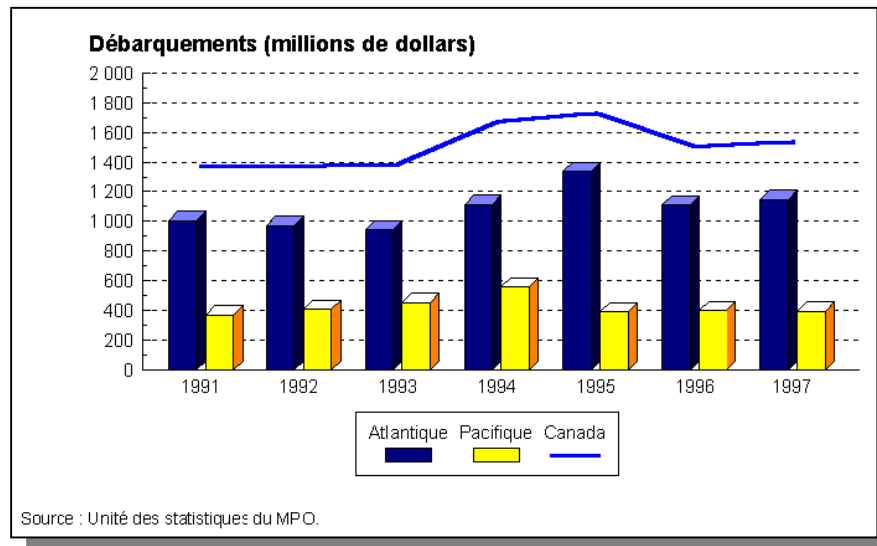
Les débarquements totaux de poisson de fond du nord-ouest de l'Atlantique, de 1985 à 1998, sont présentés à la figure 1. Les données pour la morue comprennent les débarquements en provenance du banc Georges, au sud, et du Labrador, au nord. Les données sur les poissons plats comprennent les débarquements de plie américaine, de plie grise, de limande à queue jaune, de plie rouge, de flétan noir et de flétan de l'Atlantique. Les données sur « tous les poissons de fond » donnent un aperçu des débarquements de morue, de sébaste, de poissons plats, d'aiglefin, de goberge, de merlu argenté, de merluche blanche, de grenadiers et d'argentine.

**Figure 1 : Débarquements de poisson de fond du nord-ouest de l'Atlantique, 1985-1997**

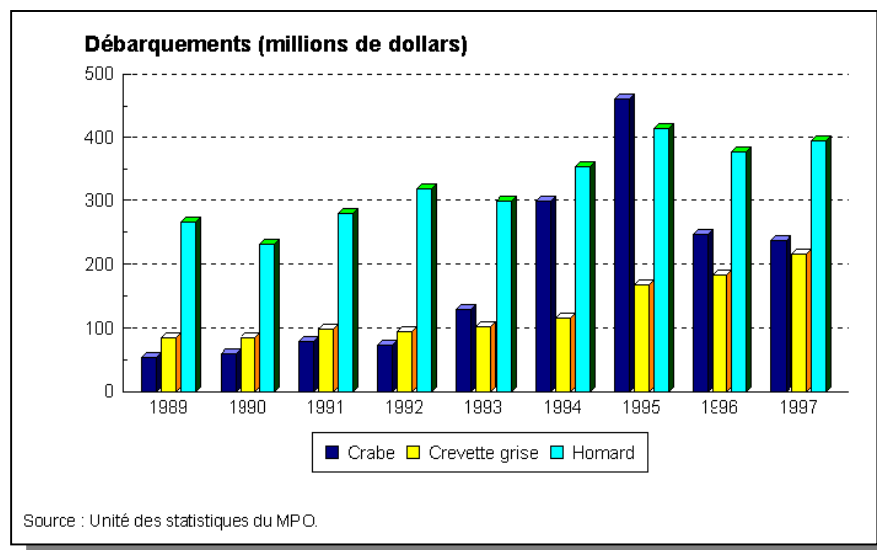


La valeur des débarquements, indiquée à la figure 2 et à la figure 3, est un indicateur de la rentabilité des pêches. Bien que les pêches du poisson de fond de l'Atlantique canadien aient fait l'objet d'un moratoire depuis 1992, la valeur des débarquements des pêches maritimes canadiennes est demeurée élevée à cause de la valeur élevée de la pêche des crustacés. Des débarquements records ont été signalés en 1994 et 1995, leur valeur ayant atteint plus de 1,7 milliard de dollars à chaque année. La valeur sans précédent des débarquements de crabe des neiges du Canada atlantique a contribué de façon considérable à ces records. En dépit d'une baisse de la valeur des débarquements en 1996 découlant directement de la chute du prix du crabe des neiges, la valeur totale de 1,54 milliard de dollars correspondait toujours à celle de 1987, année record où elle s'élevait à 1,57 milliard de dollars.

**Figure 2 : Valeur des débarquements de la pêche commerciale, 1991-1997**



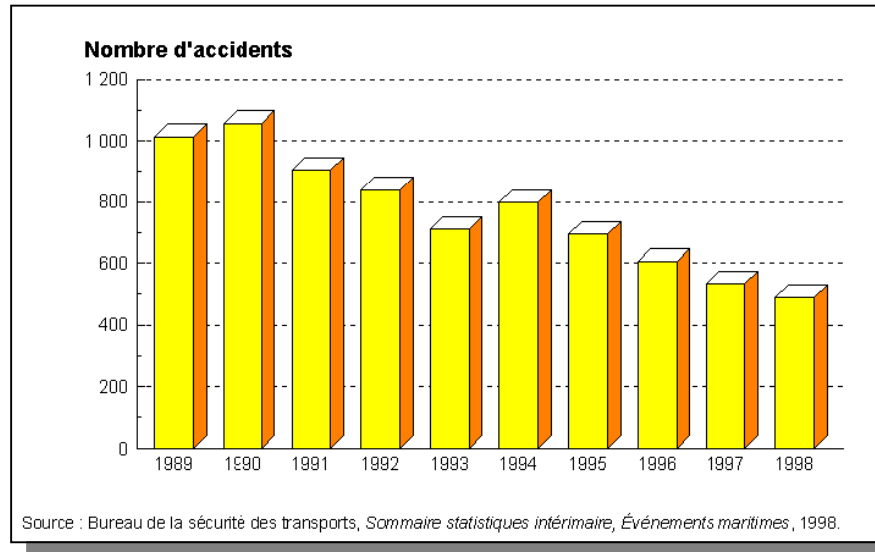
**Figure 3 : Valeur des débarquements canadiens des principales espèces de crustacés, 1989-1997**



**Engagement : Voies navigables et ports sécuritaires, efficaces et accessibles**

Le nombre d'accidents liés à la navigation commerciale survenus en eaux canadiennes entre 1989 et 1998 est présenté à la figure 4. En dépit d'une légère hausse en 1994, on note une diminution marquée au cours de la période. Une partie de cette baisse peut s'expliquer par la réduction des activités de pêche et des déplacements des bateaux dans leur ensemble. Il n'en demeure pas moins que ces données constituent un bon indicateur du caractère sécuritaire de l'environnement dans lequel la Garde côtière canadienne (et d'autres organismes maritimes) exercent leurs activités.

**Figure 4 : Accidents liés à la navigation commerciale, de 1989 à 1998**



Des statistiques additionnelles sont disponibles sur le site Internet du Ministère au <http://www.dfo-mpo.gc.ca>.

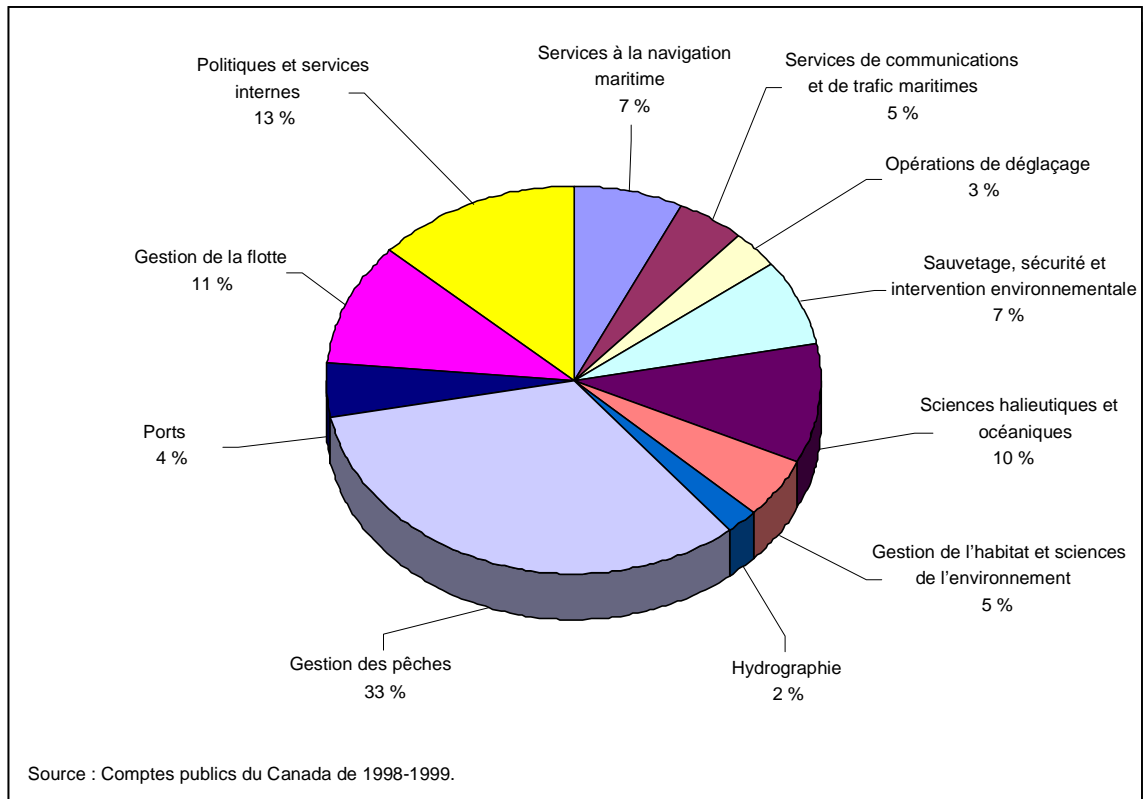
### **3.5 Réalisations en matière de rendement par secteurs d'activité**

Veillez prendre note que le sommaire financier présenté au début de chaque secteur d'activité comporte trois chiffres qui ont pour objet de donner les renseignements suivants :

- ❑ les dépenses prévues au début de l'exercice tel que présenté dans le 1998-1999 Budget des dépenses - Un rapport sur les plans et les priorités;
- ❑ le niveau de dépenses autorisé par le Parlement en fonction des modifications apportées aux priorités et des corrections techniques (dépenses totales autorisées);
- ❑ les dépenses réelles pour 1998-1999 indiquées dans les Comptes publics (dépenses réelles pour 1998-1999).

Le tableau ci-joint présente les dépenses réelles de 1998-1999 par secteur d'activité. Ce tableau indique l'importance relative de chaque secteur d'activité dans les opérations du Ministère. Au début de chaque secteur d'activité, on trouvera également une reproduction de la partie d'assiette de chaque secteur d'activité.

**Figure 5 : Dépenses réelles de 1998-1999 par secteur d'activité**





Dépenses prévues (RPP, 1998-1999)	\$118.0 millions	
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	\$124.3 millions	
Dépenses réelles, 1998-1999	\$131.8 millions	

**Explication de la variance des dépenses**

Les dépenses totales autorisées ont été supérieures aux dépenses prévues principalement en raison de ressources additionnelles pour la recherche de l'Arctique (Projet NOW), le règlement des conventions collectives et le rajeunissement des sciences. Les dépenses réelles sont supérieures de 7,5 millions aux dépenses totales autorisées principalement en raison d'ajustements comptables pour l'affectation des coûts de la flotte, des dépenses liées au défi de l'an 2000 et des achats d'instruments océanographiques.

**Engagements envers les Canadiens**

Fournir aux Canadiens des renseignements scientifiques fiables pour la conservation et la durabilité biologique des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce, et la protection de l'environnement.

**Incidences sur les Canadiens**

- ❑ La science est la pierre angulaire de la conservation des ressources.
- ❑ Le secteur d'activité des Sciences halieutiques et océaniques a réalisé des levés scientifiques dans les océans Atlantique, Pacifique et Arctique, afin de recueillir des données halieutiques et océanographiques pour une meilleure compréhension scientifique de la croissance, du développement et des cycles reproducteurs du poisson et des stocks de poisson, y compris leurs rapports avec les processus océanographiques.
- ❑ Le secteur d'activité des Sciences halieutiques et océaniques a fourni des documents scientifiques essentiels aux mesures de conservation des ressources halieutiques : 86 rapports sur l'état des stocks résumant l'état des principales ressources halieutiques dans des termes non techniques, et 170 documents de recherche décrivant les détails techniques des analyses de données utilisées pour évaluer l'état des stocks. Ces documents font l'objet d'une vaste diffusion dans le cadre de consultations publiques et ils sont offerts sur Internet à <http://www.dfo-mpo.gc.ca/csas/>.

**Le saviez-vous?**

- Lorsque les conditions océaniques sont favorables, on peut s'attendre à une fécondité élevée des stocks de poisson. Au cours des périodes où l'environnement est moins favorable, les stocks de poisson devraient être moins féconds.
- Le fait que les conditions environnementales dans l'océan Pacifique puissent passer de favorables à moins favorables en quelques années, pourrait contribuer à de rapides changements dans la fécondité des stocks de poisson.

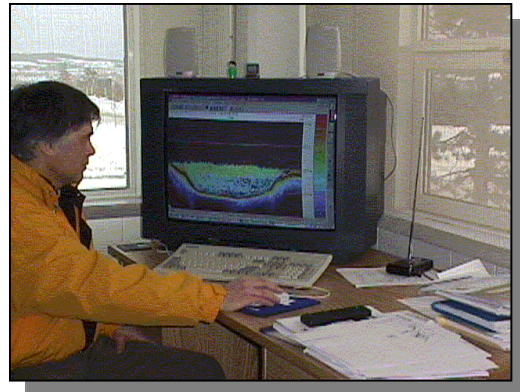


- ❑ Le MPO a collaboré avec d'autres ministères comme le ministère de l'Environnement et Ressources naturelles Canada pour élaborer et mettre en œuvre des projets sous une initiative de climat océanique à la suite du protocole de Kyoto, qui prescrit une réduction des émissions de gaz à effet de serre. La science des changements climatiques et la recherche sur les incidences et l'adaptation sont des éléments fondamentaux du programme canadien Fonds d'action pour le changement du climat.
- ❑ Le secteur d'activité des Sciences halieutiques et océaniques a dirigé la préparation des avant-projets de modifications au Règlement canadien sur la protection de la santé des poissons, qui rendra le Canada conforme aux normes et procédures réglementaires internationales actuelles.
- ❑ Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques du Pacifique a été établi et a commencé à examiner l'état des pêches et des ressources de saumon en Colombie-Britannique.

### ***Améliorations prévues au programme***

Pour respecter son engagement envers les Canadiens, le secteur des Sciences aura de plus en plus recours aux partenariats avec des intervenants, il continuera d'encourager la création de partenariats et établira sa crédibilité, au moyen d'un processus de participation ouvert et transparent.

Le secteur d'activité des Sciences halieutiques et océaniques mettra au point les derniers détails d'un plan stratégique pluriannuel, en consultation avec le Conseil consultatif scientifique (CCS) du MPO, des partenaires et des clients. Le CCS est composé d'éminents Canadiens des secteurs universitaire, privé et industriel, qui conseillent le MPO concernant l'élaboration d'un programme scientifique répondant aux attentes des Canadiens.



### ***Principal examen indépendant***

En 1998, la Direction de l'examen a terminé une analyse du secteur des Sciences. Le rapport comprenait des recommandations sur des domaines exigeant des mesures immédiates et à long terme, notamment les suivantes :

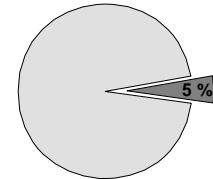
- ❑ le secteur des Sciences élaborera un processus formel pour scruter l'environnement de temps à autres afin de ramasser des renseignements pertinents sur des sujets clés d'une façon ordonnée et avec la collaboration de secteurs clés et des partenariats.
- ❑ le secteur des Sciences mettra en œuvre le modèle de gestion du MPO et précisera les rôles, les responsabilités et l'imputabilité de l'Administration centrale et des régions;
- ❑ des critères clairs seront définis pour l'élaboration et l'évaluation des propositions du Fonds stratégique des sciences.

Au cours de 1999-2000, ce secteur d'activité formulera et mettra en œuvre un plan d'action pour donner suite aux recommandations du rapport de la Direction de l'examen.



## **Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement**

Dépenses prévues (RPP, 1998-1999)	\$46.8 millions
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	\$57.6 millions
Dépenses réelles, 1998-1999	\$66.3 millions



### **Explication de la variance des dépenses**

L'augmentation depuis les dépenses prévues aux dépenses totales autorisées est surtout attribuable aux ressources supplémentaires approuvées pour le Programme de rétablissement du saumon du Pacifique en vertu du Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches ainsi que le règlement des conventions collectives. Les dépenses réelles ont été plus élevées en raison de la réaffectation interne des coûts pour établir le secteur des Océans.

### **Engagements envers les Canadiens**

La *Loi sur les océans* du Canada a été promulguée en 1997 pour répondre aux besoins croissants des régions pionnières océaniques et relever les défis que comporte le développement de ces régions maintenant et à l'avenir. La Loi est le fondement législatif sur lequel repose l'élaboration et la mise en œuvre d'un *nouveau cadre de gouvernance* pour la gestion des régions et des ressources océaniques au Canada.

Le Ministère est chargé d'assurer la conservation efficace et le développement durable des habitats marins et d'eau douce du Canada au moyen d'une approche de gestion intégrée, prudente, scientifique et fondée sur des écosystèmes, qui :

- ❑ optimise les services et les avantages environnementaux, économiques et socioculturels aux Canadiens;
- ❑ facilite une plus grande collaboration dans le processus de prise de décisions avec des intervenants en améliorant l'accès aux renseignements, en encourageant la planification stratégique à long terme, en améliorant la certitude et la stabilité des investissements et en favorisant la régie communautaire.

### **Incidences sur les Canadiens**

- ❑ Un groupe de travail interministériel a été mis sur pied pour définir les grandes options de gouvernance sur lesquelles reposeront subséquentement des consultations publiques touchant une Stratégie de gestion des océans. La Stratégie guidera l'application des outils de réglementation de la *Loi sur les océans* – Plans de gestion intégrée, zones de protection marine et lignes directrices, normes et critères de la qualité du milieu marin.
- ❑ Les plans de gestion intégrée constitueront le point de départ des activités locales de gestion des océans. Ces plans seront dressés compte tenu des évaluations de la santé des écosystèmes marins et des lignes directrices, normes et critères de la qualité du milieu

marin, et peuvent exiger l'établissement de zones de protection marine pour conserver et protéger d'importants habitats et ressources du milieu marin. L'approche pragmatique du Ministère d'apprentissage sur le tas a entraîné la mise en œuvre de deux plans de gestion intégrée et de cinq projets pilotes de zones de protection marine et plusieurs initiatives de santé des écosystèmes marins. Conformément aux exigences de collaboration et de coopération de la *Loi sur les océans*, ces projets ont démontré la volonté des intervenants de participer à des processus de prise de décisions et de planification intégrée qui s'écartent des approches habituelles de gestion des océans par secteur et par industrie distincte.

- ❑ Le Ministère a travaillé avec des promoteurs, d'autres ministères et des gouvernements provinciaux et territoriaux pour élaborer des lignes directrices et des codes de pratique qui amélioreront l'efficacité et l'uniformité des mesures visant à conserver et à protéger l'habitat du poisson et à assurer que les nouveaux aménagements soient examinés et évalués pour en atténuer les incidences sur l'habitat du poisson et les écosystèmes aquatiques.
- ❑ Le Habitat Stewardship and Conservation Program représente un engagement de 100 millions de dollars en vue de reconstituer les stocks de saumon de la Colombie-Britannique, qui est axé sur le renforcement de la capacité des collectivités afin de leur permettre d'accepter de plus grandes responsabilités concernant la régie, la protection et la conservation de l'habitat du poisson.
- ❑ Des recherches sur les effets des contaminants chimiques ont contribué à la révision et à la mise à jour des règlements sur la protection du poisson et de son habitat. Les recherches sur les effets de la modification de l'habitat physique aident à la fois l'industrie et les organismes de réglementation à prévenir les modifications nuisibles à l'habitat du poisson, et des recherches sur les espèces exotiques mènent à de meilleures méthodes de contrôle de libération d'organismes aquatiques étrangers dans l'environnement.

### ***Améliorations prévues au programme***

Les efforts visant à créer une capacité régionale et nationale pour mettre en œuvre la *Loi sur les océans* se poursuivront. Cette phase initiale de mise en œuvre du programme mettra l'accent sur l'élaboration de programmes souples qui comprennent une évaluation et un examen continus afin de faciliter les améliorations futures.

Une étude nationale a été amorcée pour évaluer l'efficience et l'efficacité globale du système actuel de suivi des dossiers touchant l'habitat et pour définir de futures possibilités de restructuration, ainsi que les avantages connexes et les conséquences sur le plan du financement.

En septembre 1997, l'Ontario s'est retirée de la gestion de l'habitat du poisson et a commencé à diriger les promoteurs vers le MPO pour l'examen des répercussions de leurs projets sur l'habitat du poisson. Face à cette situation, le MPO a embauché des biologistes supplémentaires pour s'acquitter de la charge de travail accrue et a affecté des agents des pêches d'autres régions du Canada aux dossiers de conformité et d'application de la loi.

Mise en œuvre d'un nouveau plan stratégique pour canaliser l'expertise scientifique vers les préoccupations environnementales urgentes. Cette initiative confirme l'importance de l'engagement du client et du citoyen pour la détermination des préoccupations environnementales, l'établissement de programmes de recherche et l'utilisation des résultats de recherche dans la prise de décisions éclairées touchant la conservation.

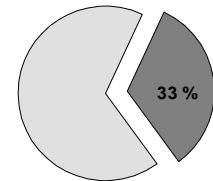
**Le saviez-vous?**

- En 1998, l'Année internationale des océans, 86 pays - de toutes les régions du monde - signaient « La Charte des océans », une initiative du MPO qui symbolise l'engagement des nations envers la conservation et l'utilisation durable des océans. « Ma Charte des océans » - un engagement personnel envers les océans – a été signée par environ 750 000 Canadiens.
- En 1998, le Ministère a établi cinq projets pilotes de zones de protection marine afin de conserver et de protéger des habitats uniques et des zones de grande diversité biologique dans les eaux maritimes du Canada : le champ thermique Endeavour, le mont sous-marin Bowie, le passage Gabriola, les réserves écologiques Race Rocks et Sable Gully.
- La septième séance de la Commission du développement durable des Nations Unies (CDD-7) était axée sur les océans et les mers. La *Loi sur les océans* du Canada, la seule du genre au monde, a fourni à la fois un exemple de cadre juridique efficace pour la gouvernance nationale des océans et un précédent important pour l'amélioration de la coordination et de la coopération internationales sur les questions touchant les mers et les océans. Le Canada continuera de travailler pour mettre en oeuvre la recommandation de la CDD-7 concernant l'amélioration des préparatifs en vue du débat annuel sur les océans et le droit de la mer à l'Assemblée générale des Nations Unies.



## **Gestion des pêches**

Dépenses prévues (RPP, 1998-1999)	\$215.0 millions
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	\$524.7 millions
Dépenses réelles, 1998-1999	\$435.4 millions



### **Explication de la variance des dépenses**

Les dépenses totales autorisées sont supérieures aux dépenses prévues principalement en raison de la mise sur pied du Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches. Les dépenses réelles sont inférieures aux dépenses totales autorisées en raison du retrait de moins de permis de pêche que prévu. Ceci a eu l'effet d'augmenter les ressources disponibles pour le retrait des permis dans les exercices futurs.

### **Engagements envers les Canadiens**

Gérer les pêches du Canada en collaboration avec des intervenants, pour la conservation des ressources et l'utilisation durable pour la population canadienne.

### **Incidences sur les Canadiens**

#### **Traité sur le saumon du Pacifique**

La signature d'un nouveau Traité sur le saumon du Pacifique a mis fin aux huit années d'incertitude et de risques pour les stocks qui subsistaient depuis 1992, date à laquelle ont expiré les ententes originales de pêches. Le Traité marque le début d'une nouvelle ère de conservation efficace et de partage plus équitable des précieuses ressources de saumon.

En plus de créer un Fonds de dotation pour l'amélioration des sciences et la protection de l'habitat, le Traité établit des modalités de pêche à long terme, fondées sur l'abondance, et comprend de meilleures dispositions institutionnelles pour une coopération Canada - États-Unis efficace. Il assure la satisfaction des exigences de conservation, et partage les fardeaux et les avantages de la conservation plus équitablement des deux côtés de la frontière. De nouvelles modalités de pêche fondées sur la conservation assureront plus de poissons au Canada, et entraîneront une certitude et une stabilité accrues, ce qui sera avantageux non seulement pour les stocks mais aussi pour les pêcheurs et les collectivités de pêche tout le long de la côte.

#### **Ententes de gestion des pêches**

La Gestion des pêches a établi de nouvelles lignes directrices qui mettent de l'avant une approche commune à la cogestion des pêches commerciales dans l'ensemble du pays. Des Plans de gestion intégrée des pêches ont été élaborés pour bon

#### **Le saviez-vous?**

- Au cours de la période 1997-1999, l'industrie a versé 7 millions de dollars pour la gestion de ses pêches.

nombre des pêches les plus importantes et fragiles, ce qui a accru la participation des intervenants ainsi que la compréhension et l'encouragement des mesures de conservation. La participation accrue des pêcheurs à la gestion des pêches a réduit les tensions entourant le processus de planification et favorise la réalisation des objectifs du Ministère consistant en des pêches viables à long terme, tant sur le plan écologique qu'économique.

### **Pêches autochtones**

Une entente finale a été négociée avec les Nisga'a et signée par le Canada le 4 mai 1999. Elle prévoit des relations de travail formelles entre les Nisga'a et le ministre des Pêches et des Océans sur des questions touchant la gestion des pêches, précise les droits de pêche des Nisga'a, et assure la prépondérance de la conservation de tous les stocks de poisson.

#### **Le saviez-vous?**

- Le Ministère a conclu des ententes avec 115 groupes autochtones en vertu de la Stratégie relative aux pêches autochtones.

### **Programme de mise en valeur des salmonidés**

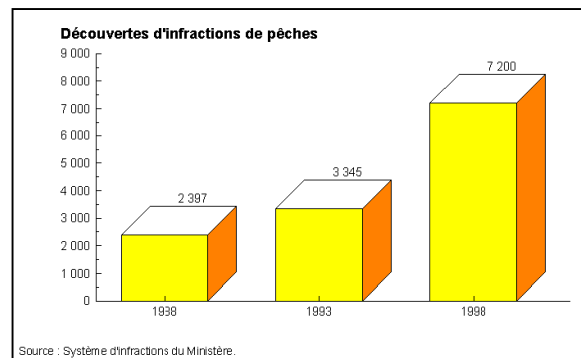
Chaque année, au titre du Programme de mise en valeur des salmonidés, plus de 540 millions de saumons juvéniles sont libérés, ce qui produit 8 millions d'adultes. Selon les prévisions de pêches, plus de 4,5 millions de saumons seront pris par des pêcheurs commerciaux et sportifs ou des Autochtones, ce qui représente de 10 à 20 pour cent des prises de saumon de la Colombie-Britannique. Plusieurs pêches dans les régions côtières et à l'intérieur de la Colombie-Britannique n'existeraient pas sans la mise en valeur de la production.

### **Pêches internationales**

Une politique de couverture complète par des observateurs a été adoptée officiellement par l'Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest (OPANO) pour tous les navires de pêche dans la zone réglementaire de l'OPANO, soit la zone à l'extérieur de la zone économique exclusivement canadienne de 200 milles. La politique stipule que tous les navires membres de l'OPANO se trouvant dans la zone réglementaire de celle-ci doivent avoir en tout temps à leur bord un observateur pour surveiller les activités de pêche. Les observateurs sont indépendants et impartiaux et signalent toute infraction aux mesures de conservation de l'OPANO aux inspecteurs des pêches de l'OPANO. Le programme a démontré son efficacité hors de tout doute. Depuis la mise en œuvre du projet pilote touchant les observateurs, les infractions aux règles ont baissé de plus de 80 pour cent, ce qui favorise énormément les efforts de conservation et l'utilisation durable des ressources.

### **Renouvellement de la conservation et de la protection**

Dans le cadre d'une initiative pluriannuelle de renouvellement, des ressources ont été réaffectées aux agents des pêches au niveau de l'exécution; de nouvelles compétences pour les agents des pêches et les surveillants sont mises en œuvre; la formation d'agent des pêches a été remaniée; les mécanismes de surveillance et d'application de la loi, y compris la surveillance aérienne, pour les observateurs



et les patrouilles des navires en mer, sont mieux intégrés. Il en est découlé une augmentation de la détection des infractions aux règlements touchant les pêches (2 200 en 1990 contre environ 7 200 en 1998).

La Gestion des pêches continue d'appliquer sa nouvelle méthode de gestion des risques, fondée sur la conservation, à l'égard de l'application des dispositions législatives touchant les pêches. Le nouveau régime consiste à réaffecter les ressources aux secteurs qui en ont le plus besoin (de 70 à 80 pour cent des fonds dépensés aux fins de surveillance et d'application de la loi servent à contrôler cinq à six pêches) et à déterminer des points de contrôle essentiels permettant une meilleure vérification de la conformité. Ce régime assurera une application de la loi et un contrôle plus efficaces à l'égard des pêches et une amélioration correspondante des activités de conservation et de protection des ressources.

### **Code de conduite canadien pour une pêche responsable**

L'année 1998 a marqué le début du processus de ratification du Code de conduite canadien pour une pêche responsable par plusieurs organisations de pêche commerciale dans l'ensemble du pays. La ratification du Code guidée par l'industrie, toujours en cours, a contribué à mieux faire comprendre les grandes priorités ministérielles de conservation, de pratiques durables d'exploitation, de pêche sélective et de protection des stocks de poisson pour les générations futures, et à favoriser l'atteinte de ces priorités.

#### **Le saviez-vous?**

- On a demandé à plus de 360 groupes de ratifier le Code de conduite.

### **Améliorations prévues au programme**

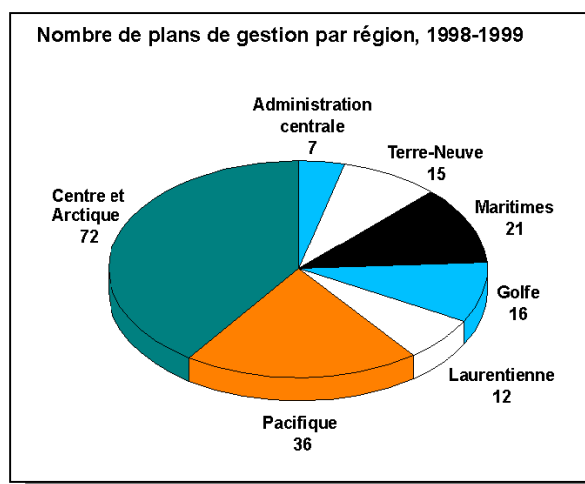
#### **Examen de la politique sur les pêches de l'Atlantique**

Le Ministère amorce un examen exhaustif de la politique sur les pêches de l'Atlantique en vue d'élaborer un cadre de politique pour ces pêches. L'examen comprendra deux phases. La phase I, se déroulant en 1999-2000, vise à déterminer ce que nous voulons réaliser à long terme dans le domaine de la gestion des pêches, et servira à regrouper les politiques et les objectifs pertinents de gestion des pêches, à corriger tout manque d'uniformité et à adopter une série de principes à l'appui des politiques et des objectifs. La phase 2 consiste à déterminer notre façon de procéder pour concrétiser l'orientation ou la vision de la gestion des pêches, et servira à élaborer des politiques opérationnelles en conformité avec l'orientation générale. De vastes consultations publiques représenteront un élément important de cette initiative. Les politiques préciseront l'orientation de la gestion des pêches du Ministère et amélioreront la capacité du Secteur d'évaluer les progrès par rapport aux politiques et aux objectifs de programme.



### **Plans d'exploitation de la pêche**

Un nouveau système pour le suivi de l'état d'avancement de tous les plans d'exploitation de la pêche est en voie d'élaboration. Le système permettra une analyse détaillée et une ventilation du processus de planification de l'exploitation, y compris l'évaluation du type de plan qui convient le mieux à une espèce donnée, la zone, le type d'équipement, etc. L'accent sera mis sur une définition plus claire des objectifs, une meilleure définition des résultats, des plans de conservation et de protection plus exhaustifs et une meilleure surveillance du rendement et du calendrier.



Le principal avantage de ce nouveau système sera de faciliter la réalisation de l'objectif du Secteur de transmettre plus rapidement les plans d'exploitation aux intervenants, et de fournir des données de référence exactes permettant de mesurer le rendement.

### **Nouvelles orientations pour les pêches du Pacifique**

Le Ministère a amorcé un certain nombre d'importantes initiatives touchant les pêches du Pacifique, visant tout particulièrement à assurer la conservation et la durabilité des ressources de saumon et à permettre au gouvernement et aux intervenants de mieux savoir à quoi s'en tenir. Ces *nouvelles orientations* sont décrites dans une série d'exposés de principe, et seront mises en œuvre à la suite de vastes consultations pour chaque initiative. Les documents et consultations touchant les *nouvelles orientations* traitent de ce qui suit : règlement d'enjeux de longue date portant sur l'attribution du saumon; adoption de pratiques de pêche sélective qui réduiront énormément l'exploitation de la pêche de poisson non voulu; politique sur le saumon sauvage qui établira de nouveaux principes de conservation et protégera les stocks de saumons sauvages et leurs habitats; meilleurs processus de prise de décisions pour gérer les ressources de saumon et amener les collectivités à participer aux activités et décisions touchant les pêches et les océans; reconstitution des ressources par la régie et la conservation de l'habitat. Ensemble, ces politiques, qui représentent l'aboutissement d'une vaste gamme de travaux ministériels au cours des dernières années, définiront une nouvelle orientation pour les pêches du saumon du Pacifique.





### ***Principal examen indépendant***

#### ***Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches 1998 - 2003***

Un examen provisoire a été effectué à l'égard des principaux éléments de ce programme : Programme de retrait des permis de pêche du poisson de fond, Programme de retrait des permis de pêche commerciale du saumon, Programme de pêche sélective du saumon du Pacifique et Programme de rétablissement du saumon du Pacifique. Cet examen provisoire avait pour objet de vérifier le déroulement des programmes comme prévu et la réalisation des objectifs.

Le secteur des Politiques donne suite aux recommandations de cet examen. Grâce aux mesures prises par le secteur des Politiques, de bons contrôles budgétaires et financiers seront établis pour assurer l'optimisation des ressources des Canadiens.



Dépenses prévues (RPP, 1998-1999)	\$144.7 millions	
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	\$145.5 millions	
Dépenses réelles, 1998-1999	\$140.3 millions	

### Explication de la variance des dépenses

L'écart entre les dépenses totales autorisées et les dépenses réelles est attribuable à la réaffectation des fonds d'immobilisations à d'autres priorités à l'intérieur du Ministère tel que la question de la date pour l'an 2000 et l'acquisition d'équipement océanographique.

### Engagements envers les Canadiens

Conservation et durabilité des ressources halieutiques, des habitats marins et d'eau douce et la protection de l'environnement ainsi que des voies navigables et des ports sécuritaires, efficaces et accessibles. La Gestion de la flotte s'engage à fournir un soutien efficace par voie des airs et de la mer aux secteurs de programme du MPO et autres ministères en vue de leur permettre de réaliser leurs objectifs respectifs.

#### Le saviez-vous?

- La Garde côtière canadienne a affecté huit grands navires et une embarcation de sauvetage et accordé un soutien considérable sous forme d'hélicoptères et d'environ 550 employés, suite à la catastrophe de Swissair.

### Incidences sur les Canadiens

- ❑ En 1998-1999, la Gestion de la flotte a apporté certains changements qui augmenteront la souplesse de la flotte et sa capacité d'offrir les mêmes niveaux de service avec un ensemble d'immobilisations réduit, et d'accroître par la suite son efficacité quant à la satisfaction des besoins de leur clientèle. Parmi ces changements, on compte deux nouveaux véhicules à coussin d'air avec une plus grande capacité de prestation de service, et la nouvelle génération des embarcations de sauvetage de 47 pieds et une nouvelle technologie de polyvalence des navires permettant des opérations de déglacage, de mouillage de bouée, de recherche et sauvetage, des services scientifiques et de conservation et de protection. De plus, la Gestion de la flotte s'est défaite d'un total de 19 navires inactifs.
- ❑ La Gestion de la flotte a mis au point de nouveaux systèmes et prend de nouvelles initiatives, qui assureront une meilleure capacité de prise de décisions et permettront de mieux gérer les coûts d'exploitation d'une flotte. Dans le cadre de son initiative permanente de meilleure gestion de l'information, la Gestion de la flotte a poursuivi la mise au point et l'achèvement du Système d'information sur les activités de la flotte, du système MariTime (système d'établissement des coûts et de planification de la flotte) et des Systèmes de gestion de l'information de l'entretien. Outre ces initiatives, la Gestion

de la flotte a élaboré un plan d'immobilisations pour sa flotte en vue d'obtenir des services aériens et maritimes plus rentables. La Gestion de la flotte a aussi élaboré et mis en œuvre, suite à des recherches, plusieurs initiatives de technologie de pointe touchant l'entretien de navires, de concert avec diverses organisations.

### ***Améliorations prévues au programme***

La Gestion de la flotte a amorcé l'élaboration d'un modèle complet d'établissement des coûts en vue d'établir correctement le coût de la durée d'utilisation des navires, ce qui permettra aux clients de mieux comprendre les coûts d'exploitation de la flotte. Une étude exhaustive sera effectuée pour déterminer ce qui constituera la partie essentielle de la flotte pour le MPO.

### ***Principal examen indépendant***

La Gestion de la flotte a terminé la première édition d'un Manuel de la sécurité de la flotte conforme au code international de gestion de la sécurité (ISM). Ce manuel a été examiné par un tiers indépendant (Lloyds Register of Shipping) et a été trouvé conforme au code ISM.





Dépenses prévues (RPP, 1998-1999)	\$92.5 millions	
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	\$103.2 millions	
Dépenses réelles, 1998-1999	\$95.2 millions	

### Explication de la variance des dépenses

La différence entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées est principalement attribuable à des ressources supplémentaires pour l'exploitation continue des phares et le règlement des conventions collectives. Les dépenses réelles étaient inférieures aux dépenses totales autorisées à cause de la réaffectation de fonds à des priorités plus pressantes telles que les Ports pour petits bateaux et de défi de l'an 2000.

### Engagements envers les Canadiens

Voies navigables et ports sécuritaires, efficaces et accessibles. Les Services à la navigation maritime contribuent à l'efficacité et à la sécurité du système de transport maritime et à la protection de l'environnement marin, par la prestation et l'exploitation de services essentiels à l'industrie maritime, y compris la pêche commerciale et la navigation de plaisance, grâce à un réseau d'aides à la navigation, la protection des eaux navigables et le développement et l'entretien des voies navigables.

### Incidences sur les Canadiens

- ❑ Le MPO assure la sécurité et l'accessibilité des voies navigables canadiennes par une gestion intégrée. La sécurité et l'accessibilité sont assurés en communiquant au moment opportun aux utilisateurs des données sur les conditions de navigation, comme les prévisions de niveau d'eau et la profondeur de chenal disponible. Les niveaux d'eau sont fournis une fois la semaine, à partir de notre propre modèle numérique. Cette prévision présente toujours une utilité essentielle, mais elle devient indispensable les années de bas niveau et de faibles précipitations, comme cette année. Des lignes directrices nationales sur la manœuvre contribuent également à améliorer la sécurité et l'accessibilité, tout en réduisant les risques pour

#### Le saviez-vous?

- La catastrophe du vol de la Swissair a imposé au personnel des Services à la navigation maritime des défis qu'il a relevés brillamment. Des aides à la navigation maritime ont été disposés autour de l'emplacement de l'écrasement et l'équipage de la Garde côtière a installé des bouées pour établir les mouillages de classe A nécessaires aux navires des marines canadienne et américaine participant à l'opération de récupération.

l'environnement. Certaines de nos voies d'eau sont accessibles grâce à la gestion et au contrôle des niveaux d'eau et à la formation et au maintien de la couverture de glace, ce qui contribue également au contrôle des crues.

- ❑ Le MPO poursuit la modernisation des aides à la navigation, afin de satisfaire les besoins des navigateurs modernes et d'assurer la prestation la plus rentable possible des services essentiels de la Garde côtière canadienne. Ce processus met l'accent sur la participation du public dans la définition du moyen le plus rentable de satisfaire les besoins des navigateurs.
- ❑ Le système de positionnement global différentiel nous rendra moins dépendants des aides classiques en permettant aux navigateurs d'établir précisément leur position dans la plupart des eaux du Sud du Canada, notamment les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent. Le service fonctionnel initial est établi et l'entrée en fonctionnement complète commencera durant l'été de 1999, après l'essai de l'équipement et la validation du rendement.
- ❑ L'achèvement d'un projet de conversion solaire de 2 049 bouées saisonnières a permis de rehausser l'efficacité de l'équipement d'aide actuel. Un projet quinquennal de conversion de 2 175 bouées permanentes, leur permettant de fonctionner jusqu'à cinq ans sans entretien, est également en voie d'achèvement.

**Aides maritimes - Garde côtière canadienne**

- Visitez notre site Web au : <http://142.130.14.20/marineaids-aidesmaritimes>.

**Améliorations prévues au programme**

En partenariat avec les utilisateurs et d'autres organismes responsables, les Services à la navigation maritime continueront de promouvoir une navigation sécuritaire et abordable en adaptant les services actuels aux besoins des utilisateurs et en protégeant l'environnement marin. Les moyens employés comprendront la consultation des groupes d'utilisateurs, l'implantation de nouvelle technologie et des rajustements des niveaux de service.





Dépenses prévues (RPP, 1998-1999)	\$73.5 millions	
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	\$72.1 millions	
Dépenses réelles, 1998-1999	\$61.6 millions	

### Explication de la variance des dépenses

L'écart entre les dépenses totales autorisées et les dépenses réelles est principalement attribuable à la réaffectation à d'autres priorités tel que la question de date de l'an 2000.

### Engagements envers les Canadiens

Les Services de communications et de trafic maritime (SCTM) fournissent des services de communications et de trafic à la communauté maritime et, dans l'intérêt du grand public, assurent la sécurité des personnes en mer, conformément aux accords internationaux, la protection de l'environnement, par la gestion du trafic, l'efficacité du mouvement des navires, et la prestation de renseignements répondant à l'intérêt des entreprises et du pays.

### Incidences sur les Canadiens

- Le Système d'identification automatique (SIA) représente la fine pointe de la technologie de navigation maritime, offrant aux navigateurs comme aux autorités une méthode de prestation de service plus efficiente et rentable. La participation à divers comités internationaux a permis aux SCTM d'apporter une contribution considérable à l'élaboration des normes du SIA. En 1998, on a posé des jalons dans le domaine des normes techniques et de rendement, ainsi que des méthodes d'essai de matériel. On a entrepris la formulation d'une stratégie nationale de mise en œuvre, en partenariat avec des représentants de l'industrie maritime, soit le Comité de mise en œuvre du SIA. Ce comité a pour objectif de veiller à ce que l'éventuelle installation obligatoire d'un SIA rehausse la sécurité maritime en donnant au navigateur un meilleur aperçu de l'environnement maritime, tout en réduisant les exigences pour l'équipe de direction du pont. On a entrepris l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre afin

#### Le saviez-vous?

- Vingt secondes suffisent à faire un appel téléphonique. Que peut-on faire d'autre en 20 secondes?
- Le 16 janvier 1998, à 4 h 59 HTN, ces 20 secondes avaient une importance cruciale pour l'équipage du *MV Flare/P3GL2*. C'était à peu près la durée de la communication entre le navire en détresse et le Centre des SCTM. Un appel incomplet - pas de nom de navire, pas d'indicatif d'appel, nombre de personnes inconnu, nature de l'urgence inconnue.
- Grâce au travail d'équipe des agents des SCTM et d'autres employés de la Garde côtière canadienne, quatre personnes ont pu survivre pour raconter leur mésaventure.

Source :

<http://www.ccg-gcc.gc.ca/mcts-sctm>

de permettre aux SCTM d'offrir un programme de gestion des eaux navigables canadiennes plus efficace et efficient.

- ❑ La mise en œuvre des deux grands projets pluriannuels pour le Système mondial de détresse et de sécurité en mer s'est poursuivie, avec le début du processus d'impartition et d'évaluation des soumissions. Ces projets s'inscrivent dans l'engagement international du Canada à SAUVER DES VIES en modernisant et en améliorant le système actuel de radiocommunications maritimes.
- ❑ L'Intégration des SCTM (fusion des stations radio et des centres de services pour le mouvement des navires) a été achevée le 16 juin 1999, un an plus tôt que prévu et en deçà du budget. Une réduction de 50 pour cent des centres (de 44 à 22) réduit les coûts (économies de 13 millions de dollars et réduction d'effectif d'environ 200 employés) tout en fournissant un service plus efficient pour le contribuable canadien.

### ***Améliorations prévues au programme***

Les SCTM, en partenariat avec l'industrie maritime et d'autres clients et bénéficiaires, maintiendra le dialogue sur la prestation d'un service de qualité. On maintiendra également une liaison avec des organisations internationales de sécurité, pour se tenir au fait des tendances dans la mise en œuvre de stratégies relatives aux nouvelles technologies. Les SCTM continueront de contribuer à la sécurité maritime, pour ainsi améliorer le rendement économique et opérationnel de la clientèle. En 1998-1999, les SCTM ont formulé leur cadre de rendement et défini les éléments de données pertinents. La collecte de ces éléments de données s'amorcera en 1999-2000.





Dépenses prévues (RPP, 1998-1999)	\$28.1 millions	
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	\$33.8 millions	
Dépenses réelles, 1998-1999	\$37.8 millions	

**Explication de la variance des dépenses**

L'augmentation entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées et les dépenses réelles par rapport aux dépenses totales autorisées est attribuable à des ajustements reliés au retard de la mise en oeuvre des droits de déglacement.

**Engagements envers les Canadiens**

Assurer le mouvement efficient et sécuritaire du trafic maritime dans les eaux couvertes de glace et réduire les risques de crues et de dommages matériels provoqués par l'accumulation des glaces, par des services d'information et d'assistance à la navigation dans les glaces, d'escorte et de convoi, d'ouverture de port et de contrôle des crues.

**Le saviez-vous?**

- Au cours d'une saison d'hiver, la Garde côtière transmet plus de 7 000 messages d'information et d'assistance à la navigation dans les glaces.
- Chaque saison, les brise-glace effectuent de 500 à 1 500 escortes et de 150 à 350 ouvertures de port.

**Incidences sur les Canadiens**

- ❑ L'élément déglacement des droits de services maritimes est entré en vigueur le 21 décembre 1998. Les droits de déglacement visent à récupérer une partie du coût des services de déglacement fournis aux navires commerciaux dans les zones de glace d'hiver de l'Est canadien.
- ❑ Le transfert de la Mission de ravitaillement de l'Arctique au gouvernement du Nunavut se poursuit. La Garde côtière canadienne continuera de coordonner le réapprovisionnement de l'Arctique jusqu'à la conclusion du transfert au Nunavut, afin d'assurer le bien-être et la viabilité économique des collectivités et entreprises inuites.
- ❑ Le Canada collabore avec les États-Unis et d'autres pays à élargir des modalités de partage des coûts pour les services dispensés par la Patrouille des glaces dans l'Atlantique Nord (NAIP). La patrouille des glaces surveille et communique la portée des risques posés par les icebergs aux navigateurs de l'Atlantique nord. Le Canada partage le coût de cette activité avec 16 autres pays. On vise à augmenter le nombre de pays contributeurs par une modification à la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS), ce qui réduirait la contribution canadienne.
- ❑ Une étude économique des avantages du déglacement est en cours, portant sur 181 havres et ports. Les résultats préliminaires indiquent que les avantages surpassent de loin les coûts



du service. Ainsi, l'emploi portuaire dans les zones touchées par la glace pendant la saison d'hiver dépasse les 30 000, produisant un revenu imposable de plus de 600 millions de dollars.

### ***Améliorations prévues au programme***

Une étude de la flotte de base a été entreprise afin d'assurer une flotte de brise-glaces professionnelle et rentable pour la prestation du programme. La Garde côtière travaille également à réduire la demande de soutien direct par brise-glace par l'amélioration des communications, de l'information sur les glaces et d'incitatifs pour les armateurs.





Dépenses prévues (RPP, 1998-1999)	\$111.6 millions	
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	\$111.5 millions	
Dépenses réelles, 1998-1999	\$96.2 millions	

### Explication de la variance des dépenses

La diminution indiquée de 15,3 million de dollars est attribuable à des ajustements comptables de l'affectation des coûts de la flotte. Les dépenses réelles pour les activités de Recherche, sauvetage et intervention environnementale sont consistantes avec l'exercice précédent.

### Engagements envers les Canadiens

Voies navigables et ports sécuritaires, efficaces et accessibles, conservation et durabilité biologique des ressources halieutiques et des habitats marins et d'eau douce, et protection de l'environnement. Sauvetage, sécurité et intervention environnementale protège la vie et les biens des Canadiens et intervient lors des incidents de recherche et sauvetage maritimes et des urgences de pollution marine.

### Incidences sur les Canadiens

- ❑ Afin de réduire les plus de 3 500 incidents de navigation de plaisance rapportés dans les voies navigables canadiennes chaque année, de nouveaux règlements sur la navigation ont été adoptés le 1<sup>er</sup> avril 1999. Il s'agit notamment du Règlement sur la compétence et de restrictions concernant la puissance du moteur en fonction de l'âge, ainsi que de changements importants au Règlement sur la délivrance de permis aux petits bâtiments afin de créer de nouveaux mécanismes d'application et des exigences minimales plus strictes pour le matériel de sécurité.
- ❑ Le 1<sup>er</sup> février 1999, le code Morse a cessé d'être un signal de détresse reconnu en haute mer. Ce service, qui existait depuis le

### Le saviez-vous?

- Le Bureau de la sécurité nautique, grâce à sa ligne d'information 1-800-267-6687, renseigne chaque année plus de 20 000 Canadiens sur la navigation de plaisance. Son site Web (<http://www.ccg-gcc.gc.ca/obs-bsn/main.htm>), une autre excellente source d'information, a accueilli plus de 1 000 visiteurs par jour, qui peuvent consulter des milliers de pages de documents sur la sécurité nautique.



- En 1997, les équipes de Recherche et Sauvetage sont venues en aide à environ 20 000 personnes. On a compté 6 717 incidents, dont 1 483 situations de détresse réelle ou éventuelle qui ont permis de sauver 3 732 vies, alors que 241 personnes sont décédées ou disparues.

nauffrage du Titanic, a été remplacé par les communications numériques. En 1998-1999, tous les centres et sous-centres de coordination de sauvetage ont modernisé leurs systèmes pour pouvoir communiquer par satellite avec les navires. Des terminaux satellites servent également de relève d'urgence si un désastre technique ou naturel, par exemple un ouragan, devait causer une défaillance du service téléphonique local.

- ❑ Afin d'implanter un système coordonné d'intervention en cas de déversement ou de menace de déversement de substances nuisibles dans des eaux adjacentes, la Garde côtière canadienne a manifesté un leadership international en initiant et rédigeant des protocoles d'entente avec la France, la Russie et le Danemark en vue de formuler des plans conjoints de préparation, d'intervention et de coopération pour les incidents de pollution pétrolière.
- ❑ La Garde côtière canadienne a également rédigé un projet de protocole d'entente sur la recherche et le sauvetage avec les États-Unis et le Royaume-Uni, faisant appel à sept organismes des trois pays. Il s'agira de la première entente trilatérale au monde sur la recherche et le sauvetage maritimes et aéronautiques.

#### **Le saviez-vous?**

- La Garde côtière canadienne a apporté une contribution importante aux efforts de lutte contre l'incendie à Salmon Arm (Colombie-Britannique) pendant l'été de 1998, en contrôlant les mouvements des navires sur le lac alors que les bombardiers à eau remplissaient leur réservoir. Voir <http://www.ccg-gcc.gc.ca/echo/111298/111298e.htm>.

### **Améliorations prévues au programme**

Des modifications à la *Loi sur la marine marchande du Canada* ont été rédigées afin de rendre plus efficient et explicite le processus par lequel les organismes d'intervention proposent des droits, et le Ministre modifie ou approuve éventuellement de tels droits. Le processus actuel a été source de conflits, de retards et d'instabilité, exigeant un degré élevé d'intervention du Ministre. L'échéancier de l'examen et de l'adoption de ces modifications par le Parlement échappe à notre contrôle. Transports Canada est le ministère directeur de cette initiative législative.

Des structures et des mesures de régie seront établies à la suite de vastes consultations avec l'industrie et des conclusions d'un document de travail de décembre 1998. Le rôle de la Garde côtière canadienne dans la gestion du système global de préparation et d'intervention sera explicité, laissant au secteur privé la plupart des activités opérationnelles de nettoyage. Aucune influence échappant à notre contrôle n'est prévue.





Dépenses prévues (RPP, 1998-1999)	\$26.0 millions	
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	\$27.4 millions	
Dépenses réelles, 1998-1999	\$33.0 millions	

**Explication de la variance des dépenses**

Les dépenses réelles étaient supérieures aux dépenses prévues à cause d’ajustments comptables pour l’affectation des coûts de la flotte, de dépenses liées au défi de l’an 2000 et de l’achat d’instruments hydrographiques.

**Engagements envers les Canadiens**

Voies navigables et ports sécuritaires, efficaces et accessibles. Hydrographie fournit aux Canadiens des produits nautiques nombreux et spécialisés pour une navigation sécuritaire et efficace (cartes de navigation imprimées et électroniques indiquant les profondeurs, les rives, le détail de l’estran, les aides à la navigation fixes et flottantes, des atlas à jour, des avis aux navigateurs, des tables des courants et de marées, etc.).

**Incidences sur les Canadiens**

- ❑ En 1998-1999, le Service hydrographique du Canada (SHC) a produit 10 nouvelles cartes imprimées, 54 nouvelles éditions de cartes imprimées établies et 137 nouvelles cartes électroniques pour ses utilisateurs (70 pour cent de plaisanciers et 30 pour cent en navigation commerciale). Le SHC a distribué 221 000 cartes imprimées et 93 000 publications nautiques, pour des recettes de 2,65 millions de dollars. Au Canada, 50 pour cent des eaux au sud du 60° degré de latitude Nord et 20 pour cent des eaux au nord de ce parallèle ont été cartographiées.
- ❑ Trois nouvelles cartes sont en production dans l’ouest de la baie d’Hudson, à partir de données recueillies au moyen de technologies de pointe, comme la cartographie multifaisceau des fonds et le Système de positionnement global différentiel. Dans le cadre d’une alliance stratégique avec le gouvernement des Territoires

**Le saviez-vous?**

- Le SHC a conclu ou renouvelé 12 ententes de partenariat et alliances stratégiques avec des sociétés privées et un gouvernement provincial afin de rendre l’information hydrographique plus facilement disponible au public.
- Le SHC a relevé, situé et cartographié l’endroit où se trouvait l’épave du vol SR111 de la Swissair au large de Peggy’s Cove (Nouvelle-Écosse). Le SHC a relevé, situé et cartographié l’endroit où se trouvait l’épave du vol SR111 de la Swissair au large de Peggy’s Cove (Nouvelle-Écosse).
- Le SHC a effectué les levés de deux zones de protection marine en Colombie-Britannique.

Visitez-nous au : <http://www.chs-shc.dfo-mpo.gc.ca>.

du Nord-Ouest, grâce à des levés de Arviat, Whale Cove, Chesterfield Narrows et Chesterfield Inlet, de leurs ports et des approches de ces ports, ces cartes offriront un accès maritime sécuritaire pour le réapprovisionnement annuel en biens et carburant de ces collectivités de l'Arctique.

- ❑ Le SHC produit quatre nouvelles cartes allant de l'anse Bathurst au détroit de Melville (Territoires du Nord-Ouest), à partir de levés financés par un consortium minier privé (56 pour cent) et le gouvernement fédéral (44 pour cent). Cette région aura maintenant un accès maritime et la possibilité de retombées économiques minières.
- ❑ En 1998, le SHC a créé un nouveau produit, une image tridimensionnelle du banc de Browns (Nouvelle-Écosse), pour rehausser l'efficacité de la récolte du pétoncle au large.

### ***Améliorations prévues au programme***

Le SHC travaille avec la Garde côtière canadienne à une meilleure protection de la vie, des biens et de l'environnement marin. À cette fin, toutes les cartes doivent être harmonisées aux normes du Système de positionnement global d'ici 2003-2004; toutes les corrections manuelles connexes de cartes découlant du Programme de modernisation des aides à la navigation de la Garde côtière canadienne seraient terminées en 2002-2003; la production des cartes de navigation électroniques serait accélérée par une sous-traitance accrue de la numérisation, et finalement, on entreprendrait des levés annuels du fond marin canadien. En soutien de cette dernière tâche, le SHC a fait l'acquisition d'un système de levé multifaisceaux en 1998-1999 pour porter à 100 pour cent la capacité de couverture des levés hydrographiques au large de la Colombie-Britannique.

### ***Principal examen indépendant***

Le rapport d'examen du Service hydrographique canadien produit en avril 1998 par la Direction de l'examen du MPO confirmait que le SHC avait amorcé plusieurs nouvelles initiatives et continuerait de s'occuper des points suivants :

- ❑ meilleure planification et conception de produit (p. ex., cartes imprimées, cartes de navigation électroniques, tables des courants et de marées, instructions nautiques);
- ❑ commercialisation afin de satisfaire à l'évolution des besoins et attentes de la clientèle;
- ❑ obtention d'une homologation nationale de l'Organisation internationale de normalisation en deux ans;
- ❑ examen des priorités de programme;
- ❑ meilleure définition des rôles et responsabilités organisationnels du SHC.

L'application globale des recommandations de la Direction générale de l'examen se traduira par des économies, et une amélioration des services et de la satisfaction de la clientèle.



Les plates-formes de sondage multifaisceaux du Service hydrographique du Canada : le *Frederick G. Creed* (en haut à gauche), un navire de type SWATH (Catamaran semi-submersible de type « SWATH »), le *Matthew* (centre gauche), le *Dolphin* (en bas à gauche), et les vedettes de 10 mètres (droite) équipées des systèmes de sondage EM3000.



Dépenses prévues (RPP, 1998-1999)	\$54.7 millions	
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	\$55.8 millions	
Dépenses réelles, 1998-1999	\$58.1 millions	

### **Explication de la variance des dépenses**

La différence entre les dépenses totales autorisées et les dépenses réelles est attribuable à des réaffectations internes à des réparations prioritaires pour assurer la sécurité.

### **Engagements envers les Canadiens**

Maintenir ouverts et en bon état les ports essentiels à l'industrie de la pêche.

### **Incidences sur les Canadiens**

#### **Sécurité publique**

On a entrepris quelque 1 700 projets de réparation et de remplacement pour assurer la sécurité et l'exploitation des ports destinés à un usage public. Des cotes de rendement des ports ont servi à indiquer à la fois la condition de l'installation et la fonctionnalité du port. Malgré les activités constantes des projets, les cotes de rendement faible et non sûres dans les ports de pêche les plus actifs ont augmenté à 37 pour cent, comparativement à 31 pour cent il y a six ans. La détérioration des installations demeure une grande préoccupation.

#### **Partenariats avec les clients**

Le nombre de ports de pêche loués à des administrations portuaires exploitées sans but lucratif par une clientèle bénévole a atteint 51 en 1998-1999, pour un total de 495 emplacements, soit 43 pour cent de tous les ports de pêche. Les ports de plaisance, en instance de cession à des intérêts externes, sont gérés par la collectivité à 44 pour cent. La tendance est à la hausse pour la location de ports de pêche à des administrations portuaires communautaires et la poursuite de la cession des

#### **Le saviez-vous?**

##### **Les ports du MPO**

- sont de plus en plus loués et gérés par des clients ou des collectivités, dont plus de 2 500 bénévoles;
- soutiennent le commerce et l'emploi local dans plus de 1 500 collectivités, ce qui représente des milliers de petites entreprises dépendantes, dont 90 pour cent des entreprises de pêche commerciale du Canada;
- constituent un point d'entrée et un attrait pour des milliers de touristes canadiens et étrangers;
- constituent souvent la seule présence fédérale dans des collectivités côtières éloignées;
- protègent les rives et l'infrastructure communautaire de l'érosion terrestre, de la glace et des marées.

Visitez-nous au :

[http://ncr.dfo.ca/sch/menu\\_e.htm](http://ncr.dfo.ca/sch/menu_e.htm)

ports de plaisance. Les partenariats avec les clients améliorent la gestion portuaire sur place et contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets.

**Satisfaction de la clientèle**

Une participation accrue des utilisateurs à l'élaboration des projets et à la gestion des ports s'est traduite par une satisfaction accrue de la clientèle. Cependant, les clients mentionnent toujours le besoin d'une hausse de l'investissement pour s'attaquer à la détérioration des installations. Des révisions prévues aux normes de service et des mesures de rendement dans ce secteur d'activité entraîneront des sondages de satisfaction de la clientèle.

**Rationalisation du système des ports**

L'inventaire non essentiel de ports de plaisance et de ports de pêche abandonnés ou inactifs a diminué cumulativement de 627 emplacements depuis 1994-1995, soit 29 pour cent du total des ports. En 1998-1999, 30 emplacements de pêche inactifs ont été supprimés de l'inventaire, par cession ou démolition. Parallèlement, 112 emplacements de plaisance ont été mis hors service, surtout par transfert à des municipalités. L'inventaire actuel comprend 1 160 ports de pêche et 346 ports de plaisance. On compte également 152 emplacements de plaisance à une étape finale de cession.

<b>Inventaire des ports</b>	<b>1994-1995</b>	<b>1995-1996</b>	<b>1996-1997</b>	<b>1997-1998</b>	<b>1998-1999</b>
Plaisance	825	750	667	458	346*
Pêche	1 308	1 255	1 234	1 190	1 160
<b>TOTAL</b>	<b>2 133</b>	<b>2 005</b>	<b>1 901</b>	<b>1 648</b>	<b>1 506</b>

\* Comprend 152 emplacements en attente de traitement final de cession.

**Valeur pour le contribuable**

Une meilleure sécurité dans la collectivité et l'industrie accompagnée d'une meilleure gestion opérationnelle et environnementale se traduisent par une valeur pour le contribuable. Des exigences réduites pour les budgets futurs ont entraîné une réduction de l'inventaire des ports non essentiels. De même, une participation accrue des utilisateurs à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets et un partage accru des coûts des projets avec les utilisateurs des ports contribuent à une meilleure valeur et à un coût réduit de prestation de programme.

**Améliorations prévues au programme**

Le secteur d'activité des Ports continuera d'évoluer, d'un programme d'exploitation directe à un programme de soutien à des opérations dont la prestation est assurée par le client. Dans son ensemble, le réseau des ports publics sera moins étendu et plus abordable. Le défi se pose donc de réduire l'incidence de la détérioration de l'infrastructure et d'atténuer l'effet des initiatives de rationalisation. Les améliorations au programme continueront d'être axées sur des ports sécuritaires et rentables pour soutenir les besoins de la clientèle.



**Ports pour petits bateaux – French Creek, Colombie-Britannique**





Dépenses prévues (RPP, 1998-1999)	\$163.5 millions	
Dépenses totales autorisées (Comptes publics)	\$192.5 millions	
Dépenses réelles, 1998-1999	\$178.0 millions	

### **Explication de la variance des dépenses**

L'augmentation de 29 millions de dollars entre les dépenses prévues et les dépenses totales autorisées est principalement le résultat des ressources supplémentaires reçues par le Ministère pour les initiatives de l'an 2000. La réaffectation de ces ressources à d'autres secteurs pour les activités de l'an 2000 explique principalement la différence entre les dépenses totales autorisées et les dépenses réelles.

### **Engagements envers les Canadiens**

Soutenir les secteurs d'activité du MPO en maintenant l'infrastructure et la base de services nécessaires pour donner à l'effectif l'information, la technologie et le soutien qu'il lui faut afin d'accomplir la vision et la mission du Ministère, au Canada et à l'étranger, de manière opportune et rentable.

### **Incidences sur les Canadiens**

#### **Politiques**

- ❑ **Modifications législatives** - Efficacité accrue d'instruments législatifs canadiens :
  - La *Loi sur la protection des pêches côtières* a été modifiée pour appliquer au Canada l'Accord de pêche des Nations unies.
  - La première étape des modifications à la *Loi sur la marine marchande du Canada* est amorcée, en vue de moderniser le cadre législatif des opérations de la Garde côtière. Le projet de loi a reçu la sanction royale et devrait être promulgué à l'automne de 1999.
  - Des règlements sur la sécurité nautique et sur les petits bâtiments ont été adoptés ou modifiés.
  - Le *Règlement de pêche du Pacifique (1993)* a été simplifié afin de permettre aux gestionnaires des pêches de compter plus sur les conditions de permis pour protéger les ressources halieutiques.
  - Le *Règlement sur la protection des pêches côtières* a été modifié pour mettre à jour les exigences canadiennes en matière d'accès étranger aux ports canadiens.
  - Toute la réglementation provinciale des pêches a été modifiée afin de protéger les pêches commerciale et sportive en eau douce au Canada.

- ❑ **Stratégie de gestion des océans** - Au cours de la période visée par le rapport, la responsabilité de la Stratégie de gestion des océans a été transférée au nouveau Secteur des océans, ce qui rend l'initiative plus présente au sein du Ministère, tout en lui assurant des ressources plus stables. Dans le cadre de l'Année internationale des océans des Nations unies, le Ministère a progressé considérablement dans la coordination interministérielle des efforts touchant les océans et dans la sensibilisation du public au défi de gérer les océans et de protéger leurs ressources pour les générations futures. Les réussites comportaient la mission d'Équipe Canada *Louis S. St. Laurent* en Europe et la création de nouvelles zones de protection marine sur les deux côtes.
- ❑ **Politique commerciale** - Le MPO a contribué à obtenir le soutien de la plupart des pays et des économies de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) à l'égard d'une initiative de libéralisation du commerce du poisson et des fruits de mer dans cette région. Les ministres du commerce de l'APEC ont donc convenu de transférer les négociations sur le commerce du poisson à l'échelle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour élargir la participation à d'autres pays.

En juin et octobre 1998 respectivement, le Groupe spécial de commerce et l'Organe d'appel de l'OMC ont conclu que l'interdiction d'importer du saumon cru de la part du gouvernement de l'Australie n'était pas justifiable à plusieurs égards. En février 1999, un arbitre de l'OMC accordait à l'Australie jusqu'au 6 juillet 1999 pour appliquer la décision de l'OMC. L'Australie doit négocier une indemnisation mutuellement acceptable avec le Canada ou finalement supprimer son interdiction d'importation de saumon cru.

### **Services intégrés**

L'engagement des Services intégrés envers le mandat du Ministère s'exprime par une amélioration constante de la qualité et de la prestation de ses services, l'investissement dans les ressources humaines et la présentation de solutions stratégiques pour rehausser l'accomplissement du mandat du MPO.

Les Services intégrés tentent de créer un milieu de travail simplifié et stimulant pour leur effectif et veillent à offrir une valeur ajoutée dans la qualité du service dispensé à leur clientèle.

Les Services intégrés s'appliquent à mettre en œuvre des mesures précises et directes d'exécution de leur vision et à se donner une nouvelle orientation conforme à l'initiative de modernisation de la fonction de contrôleur.

En améliorant leur propre processus de prestation de services, les Services intégrés offrent une meilleure prestation de services aux organisations des programmes.

#### **Le saviez-vous?**

- VAGUES, le catalogue des bibliothèques du MPO, peut maintenant être consulté au site Internet du MPO. Tout visiteur au site peut maintenant obtenir des données bibliographiques sur des documents publiés ou non publiés traitant des pêches, des sciences aquatiques et des sciences nautiques faisant partie des collections des 12 bibliothèques du MPO.
- L'équipe de l'informatique des Maritimes a joué un rôle essentiel de soutien des équipes s'occupant de la catastrophe de Swissair, lorsqu'elle a rapidement installé et maintenu un centre d'intervention d'urgence.

La formulation d'un nouvel énoncé de vision lors de l'atelier national des Services intégrés l'automne dernier se traduit par une intention d'améliorer la prestation des services à la clientèle, la réduction des charges de travail inutiles et l'amélioration du moral des employés. L'organisation apporte des changements positifs et adopte des initiatives de projet précis, notamment l'établissement d'un fonds d'investissement, pour concrétiser les objectifs de la vision.

À mesure que nous progresserons dans la mise en œuvre de la vision des Services intégrés, il deviendra évident que ces initiatives desserviront les Canadiens en permettant aux organisations de programmes d'offrir une prestation de services meilleure et plus directe à leur clientèle et aux Canadiens en général.

#### **Le saviez-vous?**

- Pêches et Océans détient le record de la plus importante demande d'accès à l'information au pays. En réponse à la demande visant les travaux d'achèvement du projet Kemano, le Ministère a communiqué 123 460 pages.

En soutien de leur clientèle, les Services intégrés fournissent les outils et l'infrastructure d'informatique nécessaire pour aider les gestionnaires du MPO à s'acquitter de leurs tâches courantes. Avec ce soutien, les gestionnaires peuvent mieux gérer leurs biens et leurs stocks, prendre des décisions bien fondées sur la gestion de leurs ressources humaines en fonction des activités et de la consommation des ressources, à l'avantage du Ministère et, au bout du compte, de l'ensemble des Canadiens.

Un cadre de régie de l'informatique est en voie d'établissement, afin de s'assurer que les grandes décisions du MPO en matière d'information et de technologie de l'information soient planifiées, étudiées, classées prioritairement et financées de manière à harmoniser ces investissements avec les objectifs et les priorités des activités du Ministère et optimiser l'utilisation des ressources.

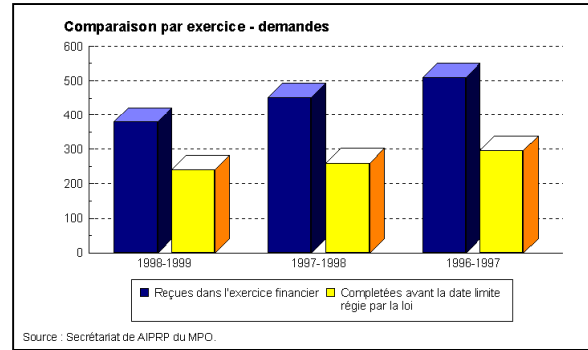
La décision de devenir conforme à la Stratégie sur l'information financière (SIF) d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2001 sera également avantageuse pour les Canadiens. La SIF a pour objectif de rendre les procédures comptables du gouvernement fédéral comparables à celles du secteur privé, afin de les rendre plus facilement compréhensibles aux Canadiens.

On a entrepris un important projet de réaménagement des pratiques des procédés financiers et administratifs, afin de simplifier les opérations, réduire la paperasserie et ramener la charge de travail au minimum. La mise en œuvre a été amorcée au cours du présent exercice.

Des processus de planification améliorés et plus complets ont été mis en œuvre, et ils ont beaucoup contribué au soutien de décisions mieux fondées pour une affectation efficace et opportune des ressources humaines et financières du Ministère. Il y a plusieurs autres activités importantes de planification, notamment le Plan d'immobilisations à long terme dont un élément clé consiste en une proposition de stratégie de cession pour planifier l'élimination de biens fonciers jugés non essentiels à la prestation des programmes du MPO. En se débarrassant de ces biens fonciers, le Ministère éliminera le coût d'éléments d'infrastructure inutiles pour investir dans des priorités ministérielles plus importantes.

La majorité de nos services remplissent une fonction ministérielle interne, mais le Secrétariat de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP) offre un service direct aux Canadiens en répondant aux demandes dans ce domaine.

Le Secrétariat de l'AIPRP a répondu dans le délai prévu par la loi à 240 des 380 demandes reçues (63,2 pour cent), une amélioration de 5,6 pour cent par rapport au dernier exercice. En réponse aux demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*, le Secrétariat de l'AIPRP a étudié un total de 104 496 pages au cours du dernier exercice, soit 22 425 pages de plus (27,32 pour cent) que l'exercice précédent. Par conséquent, malgré l'augmentation du volume des demandes, le délai de réponse aux Canadiens s'est amélioré par rapport aux exercices antérieurs.



L'élaboration de plans sectoriels et fonctionnels regroupés des Ressources humaines a donné aux secteurs une plus grande expérience de la planification des ressources humaines et une meilleure perception de la nature de leurs défis en matière d'embauche, de renouvellement, de représentation et de perfectionnement. Ainsi, l'effectif du MPO vieillit, en particulier au niveau de la direction et du personnel supérieur, et l'effectif de réserve n'est pas suffisant pour remplacer les éventuels retraités à ces niveaux par des gens d'expérience. Le Ministère travaille à devenir un employeur de choix et à cette fin, il devra porter une attention particulière au recrutement externe, à la sélection interne, à la formation et au perfectionnement et à la conservation, pour veiller à combler ses besoins futurs en leadership. Afin de faciliter cet effort, la Direction générale des ressources humaines des Services intégrés collabore avec la direction ministérielle à définir une stratégie de leadership et de perfectionnement professionnel et des mécanismes de soutien.

### Communications

- Promotion de la sensibilisation et du soutien aux initiatives de programme et de politiques du Ministère :
  - Planification et coordination des communications pour d'importantes initiatives comme le Traité sur le saumon du Pacifique, les programmes de retrait des permis de pêche sur les deux côtes et les nouveaux règlements de sécurité nautique, pour donner aux Canadiens des renseignements à jour sur ces programmes.
  - Élaboration d'un plan de communications stratégiques pour le Ministère, reliant des objectifs de communication à des objectifs plus larges du gouvernement dans son ensemble, pour s'assurer que les Canadiens obtiennent une information efficace sur de nouvelles initiatives.
  - Expansion des sites Internet et Intranet du MPO afin de publiciser les programmes et services ministériels à l'interne comme à l'externe, pour présenter des renseignements à jour aux Canadiens.

### **Examens**

L'incidence des examens en 1998-1999 comprenait l'amélioration des avantages éventuels et l'évaluation des risques d'initiatives du MPO, la suggestion d'améliorations aux processus de planification, l'analyse des charges de travail et les options organisationnelles et l'amélioration des cadres de mesure du rendement et de normes de service.

### **Principal examen indépendant**

À partir des constatations de l'examen de la réingénierie des Services intégrés de 1995, l'équipe de direction des Services intégrés a défini une nouvelle vision d'ensemble axée sur une plus grande prestation du service à la clientèle, la réduction de la charge de travail et l'amélioration du moral. La Direction des questions stratégiques continue de coordonner des plans stratégiques spécifiques aux initiatives conçues pour accomplir la vision.

D'autres examens sont en cours, notamment celui de la gestion de la technologie de l'information. On évalue également les systèmes, politiques et pratiques d'emploi du MPO, afin de s'assurer qu'ils soutiennent le respect des exigences d'équité en matière d'emploi; cet examen sera terminé au début de l'exercice 1999-2000.

# 4 Groupement de rapports

## 4.1 Développement durable

Depuis le dépôt du document *Développement durable - Un cadre stratégique*, la stratégie de développement durable du Ministère, le MPO a entrepris d'inscrire la conservation comme pierre angulaire des activités ministérielles. Des progrès commencent à s'accomplir vers les buts énoncés dans la stratégie et, peut-être plus important encore, le Ministère a entrepris d'implanter des outils qui feront du MPO un leader tant national qu'international.

Au sein du Ministère, on a créé un Comité national de coordination environnementale chargé du leadership en politique environnementale pour cet effort massif. Le Comité participera également à la sélection des priorités opérationnelles pour l'atténuation. Ce groupe a produit des documents de travail qui serviront de point de départ à la mise en œuvre d'un cadre de gestion environnementale, partant d'une approche d'évaluation du risque, qui permettra au Ministère d'établir la priorité relative des défis en vue d'éventuelles mesures.

En vertu de la *Loi sur les océans*, le gouvernement du Canada s'engage à adopter une nouvelle approche de la planification et de la gestion des activités qui se déroulent dans des écosystèmes marins ou qui les touchent. Il s'agit d'une approche intégrée des activités de mise en valeur et de conservation des océans, axée sur les écosystèmes. Une approche prudente de la prise de décisions et la participation d'autres compétences et parties intéressées constituent la pierre angulaire de cette nouvelle approche de gestion.

Pour plus de détails sur le rendement du MPO en fonction de buts définis dans la stratégie de développement durable, consulter le site Internet ministériel, au <http://www.dfo-mpo.gc.ca>. À la page d'accueil, choisir Publications du Ministère, puis Développement durable - Un cadre stratégique.

### Buts

- Écologisation de nos activités opérationnelles.
- Décisions écologiques et intelligentes.
- Compréhension de nos écosystèmes océaniques et d'eau douce.
- Gestion et protection de nos ressources de pêche, de l'environnement marin et des ressources aquatiques.
- Maintien de la sécurité maritime.
- Facilitation du commerce maritime et de la mise en valeur océanique.

## 4.2 Initiatives de réglementation

Secteur d'activité	Objet de l'initiative de législation ou de réglementation	Résultats escomptés	Critères de mesure de rendement	Résultats obtenus
<i>Sciences halieutiques et océaniques</i>	<p><b>Règlement sur la protection de la santé des poissons (RPSP)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ébauche de modifications.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Harmonisation du RPSP et des procédures réglementaires et normes internationales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure crédibilité scientifique du RPSP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retardé par manque de fonds pour la mise en œuvre d'importants éléments du RPSP.</li> </ul>
<i>Sauvetage, Sécurité et Intervention environnementale</i>	<p><b>Règlement sur la prévention de la pollution par les eaux usées des embarcations de plaisance</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Modification de la liste des emplacements à désigner en vertu du Règlement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleure qualité de l'eau pour favoriser le tourisme, protéger les mollusques et crustacés et améliorer l'agrément de tous les utilisateurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À élaborer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cours.</li> </ul>
	<p><b>Règlement sur la délivrance de permis aux petits bâtiments</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Exigences de matériel de sécurité et d'immatriculation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurité accrue pour les navigateurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À élaborer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Terminé. Nouveau règlement en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1999.</li> </ul>
	<p><b>Règlement sur la délivrance de permis aux petits bâtiments</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration du régime de permis pour l'identification des petits bâtiments et des propriétaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>s/o</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>s/o</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>On a pris la décision politique de ne pas modifier le régime de permis établi.</li> </ul>
	<p><b>Règlement sur la délivrance de permis aux petits bâtiments</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la sécurité des navires de plaisance par l'éducation des exploitants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction du nombre d'incidents de navigation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À élaborer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Règlement sur la compétence des opérateurs de navires de plaisance</i> entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1999.</li> </ul>

## Initiatives de réglementation (suite)

Secteur d'activité	Objet de l'initiative de législation ou de réglementation	Résultats escomptés	Critères de mesure de rendement	Résultats obtenus
<i>Sauvetage, Sécurité et Intervention environnementale (suite)</i>	<b>Règlement sur la délivrance de permis aux petits bâtiments</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Révision du Règlement en fonction des nouvelles responsabilités du ministre des Pêches et des Océans et du ministre des Transports.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Harmoniser les pouvoirs et les responsabilités des ministères.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nécessaire pour simplifier les processus.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Terminé. Nouveau règlement en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1999.</li> </ul>
	<b>Règlement sur les interventions en cas de déversements accidentels de pétrole</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nouveau règlement sur l'intervention en cas de déversement de produits chimiques provenant de ports, d'installation de manutention et de navires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de la sécurité publique et de la protection de l'environnement. Efficacité de l'intervention et de la coordination lors des urgences et incidents maritimes de déversement de produits chimiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Efficacité d'intervention – À élaborer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Région du Pacifique de la GCC prend l'initiative d'une proposition de projet pilote du Régime en cas de déversement de produits chimiques en milieu marin en soutien des initiatives réglementaires. Les résultats du projet permettront d'accélérer l'élaboration de normes et règlements nationaux.</li> </ul>
	<b>Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelles restrictions d'âge en fonction de la puissance du navire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurité accrue dans les voies navigables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À élaborer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Terminé. Nouveau règlement en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1999.</li> </ul>
	<b>Règlement sur les restrictions à la conduite des bateaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Modifications annuelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécurité accrue dans les voies navigables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À élaborer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Modifications annuelles nécessaires pour contrôler une circulation accrue.</li> </ul>



## Initiatives de réglementation (suite)

Secteur d'activité	Objet de l'initiative de législation ou de réglementation	Résultats escomptés	Critères de mesure de rendement	Résultats obtenus
<i>Gestion des pêches</i>	<b>Règlement de pêche de l'Atlantique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Révision de la version de 1985.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Outils de gestion plus souples, nouveaux outils de gestion et mise à jour générale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À élaborer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>En cours. Retardé à cause de la priorité accordée à la modification de la <i>Loi sur les pêches</i>.</li> </ul>
	<b>Règlement de pêche (dispositions générales)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Diverses modifications administratives, notamment la délégation du pouvoir d'ordonnance modificative aux directeurs de la gestion des pêches.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Délégation accrue aux paliers inférieurs de décisions de gestion des pêches, en particulier celles jugées routinières.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À élaborer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retardé à cause de la priorité accordée à la modification de la <i>Loi sur les pêches</i>. La nouvelle Loi devait également traiter des pouvoirs d'ordonnance modificatrice.</li> </ul>
	<b>Règlement de pêche (dispositions générales)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Homologation des entreprises de vérification à quai.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Meilleurs services de vérification des prises et données plus précises sur les quantités débarquées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérification interne 2000-2001.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement de normes de qualité par l'intermédiaire de l'Office des normes générales du Canada.</li> </ul>
	<b>Règlement sur les mammifères marins</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Examen des règlements sur la chasse au phoque et adaptation selon les ententes de revendications territoriales dans l'Arctique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plus conforme à l'évolution de l'approche de gestion des mammifères marins, en particulier le phoque. Approche plus souple de la gestion des pêches.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>À élaborer.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Retardé pour consulter les intervenants en 1999-2000.</li> </ul>

## Initiatives de réglementation (suite)

Secteur d'activité	Objet de l'initiative de législation ou de réglementation	Résultats escomptés	Critères de mesure de rendement	Résultats obtenus
<i>Gestion des pêches (suite)</i>	<b>Règlement sur la protection des pêcheries côtières</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre une exemption aux restrictions d'accès portuaire pour les navires de pêche des É.-U. autres que ceux qui pêchent le saumon du Pacifique et le merlu du Pacifique, pour entrer dans les ports canadiens et y effectuer des réparations.</li> <li>Mettre en œuvre l'Accord de pêche des Nations unies (ONU) et d'autres traités et ententes sur les pêches.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A permis aux chantiers navals de la côte Ouest de créer de l'emploi et tirer des revenus de lucratifs débouchés commerciaux américains.</li> <li>Permet au Canada de ratifier et mettre en œuvre l'Accord de l'ONU.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouveaux contrats négociés par les chantiers navals canadiens.</li> <li>Ratification de l'Accord de l'ONU.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Terminé. Nouveau règlement en vigueur le 19 août 1998.</li> <li>Autorisation prévue par le Comité spécial du Conseil le 27 juillet 1999 et ratification au début d'août 1999.</li> </ul>
	<b>Règlement de pêche du Pacifique (1993)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Adoption d'une nouvelle liste de droits de permis pour la pêche commerciale de la panope, de la morue charbonnière et du flétan.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Éliminer les compensations de droits de permis prévus pour la pêche commerciale de la panope, de la morue charbonnière et du flétan depuis 1996 et adopter une échelle progressive de droits pour ces pêches.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation annuelle des recettes de droits de 733 000 \$, selon les quotas de 1998.</li> <li>Équité à l'échelle nationale dans l'application d'une formule progressive de droits de permis.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les recettes découlant des modifications au règlement pour les droits de permis de la panope, de la morue charbonnière et du flétan sont 1,46 million de dollars supérieures aux recettes de l'an dernier.</li> </ul>

### 4.3 État de préparation à l'an 2000



Le Ministère a établi ses fonctions essentielles à la mission du gouvernement (EMG) et ses fonctions essentielles à la mission du Ministère (EMM), et il a adopté une formule de gestion continue du risque pour s'assurer de pouvoir continuer de s'acquitter de ses fonctions essentielles à la mission malgré le problème de l'an 2000.

Pour les fonctions EMG, qui peuvent avoir une incidence sur la santé et la sécurité des Canadiens et de l'environnement, on a choisi une stratégie de prudence. Plus précisément, on a évalué tous les biens vulnérables, et ceux qui seraient touchés par le problème de l'an 2000 ont été mis à jour ou remplacés. De plus, on a formulé des plans d'urgence dans l'éventualité d'une défaillance directe ou indirecte imprévue. Le Ministère a pu ainsi s'assurer qu'il pourra s'acquitter de toutes ses fonctions EMG, au moyen de matériel et de systèmes établis ou par des solutions d'urgence ou de remplacement, malgré le problème de l'an 2000.

À la fin de juin, le Ministère avait achevé à 99,9 pour cent ses projets de matériel et d'applications EMG et ses plans d'urgence. Par conséquent, au 30 juin 1999, le Ministère avait atteint son objectif de viabilité opérationnelle.

Pour ce qui est des fonctions EMM qui n'ont pas d'incidence sur la santé et la sécurité ou sur l'environnement, on a pu accepter un certain degré de risque afin de réduire les coûts d'évaluation. Par conséquent, on a identifié les biens dont dépendent les fonctions EMM et pris des décisions sur ceux qui doivent être évalués et mis à jour avant les dates cruciales de l'an 2000. On a ensuite dressé pour ces biens un calendrier d'évaluation et de mise à jour. D'autres biens EMM ont été désignés pour réparation en cas de défaillance. Ces décisions reposaient sur une analyse exhaustive de l'incidence des défaillances sur les activités. Des plans d'urgence ont été formulés dans l'éventualité qu'une défaillance directe ou indirecte d'un bien affecte des fonctions essentielles.

Le Ministère a achevé à 93 pour cent ses travaux pour le matériel et les applications EMM et les plans d'urgence sont achevés. Malgré d'excellents progrès, certains projets de mise à jour des applications n'étaient pas terminés au 30 juin. Les travaux se poursuivent sur ces systèmes pour tenter de les achever avant la fin de 1999, et ces travaux font l'objet d'un suivi attentif. De plus, des solutions de remplacement et des plans d'urgence permettront de s'assurer que les fonctions puissent être exécutées même si le travail de mise à jour n'est pas terminé. Le MPO est donc convaincu de pouvoir continuer à s'acquitter de toutes ses fonctions essentielles malgré le problème de l'an 2000.

Dans le cadre de la méthode de gestion continue du risque, on évalue régulièrement les risques des projets, et des évaluations spéciales de risque ont été commandées à deux reprises. De plus, on a mis en œuvre un processus de vérification et de validation. Finalement, on a effectué une série de vérifications indépendantes. Ces mesures, et les travaux de correction qu'elles ont entraînés, confirment les conclusions des paragraphes précédents.

Pour le reste du projet de l'an 2000, on se concentrera sur le travail nécessaire pour permettre l'application des plans d'urgence s'ils deviennent nécessaires.

## 4.4 Gestion du matériel

Le ministère des Pêches et des Océans a mis en œuvre des politiques concernant la gestion des biens et des stocks. Ces politiques stipulent que les propriétaires de stocks doivent veiller à ce que la totalité des coûts de cycle de vie soit étudiée pour les éléments actuels et futurs des stocks et que les quatre phases de gestion du cycle de vie soient prises en compte.

Le Ministère a effectué un examen complet des stocks et a réduit les stocks détenus de 22 pour cent. L'espace total de stockage et d'entreposage a été réduit de 21 pour cent, c'est-à-dire qu'il est passé de 173 000 mètres carrés à 136 000 mètres carrés.

En avril 1997, le Ministère a mis en œuvre un système de gestion intégrée des finances et du matériel, y compris des modules entièrement fonctionnels pour la gestion des achats, des stocks et des biens. Le MPO se trouve actuellement dans la deuxième année d'un projet de 30 mois visant à vérifier physiquement tous les biens ministériels et à leur apposer un code à barres. Pour assurer l'intégrité de la base de données, le processus de vérification s'appliquera aux biens non consignés auparavant et rajustera la base de données actuelles en réduisant la radiation de matériel. Lorsque les documents de vérification seront rapprochés, les tables d'amortissement du système de gestion intégrée des finances et du matériel seront exécutées pour que la base de données soit conforme à la Stratégie d'information financière et à la comptabilité d'exercice. Jusqu'à maintenant, le Ministère a vérifié environ 40 pour cent des biens actuellement consignés. Le projet sera terminé d'ici décembre 2000.

Les coûts d'achat ou de remplacement pour les biens essentiels à la mission du Ministère (navires et hélicoptère) sont prévus lors du processus de planification des immobilisations à long terme. La plupart des coûts de cycle de vie sont saisis par notre Système de gestion financière et du matériel. L'Étude de la flotte – Garde côtière canadienne (en voie d'élaboration) évaluera les risques et les incidences financières connexes pour les biens essentiels et déterminera le plan de la partie essentielle de la flotte pour l'avenir. On devrait pouvoir obtenir les résultats de cette étude à l'automne 1999. Le Système de gestion de l'information de l'entretien (SGIE) de la Garde côtière canadienne, actuellement en voie d'élaboration, fournira les renseignements nécessaires pour faciliter la planification et la budgétisation pour les remplacements, les réparations, les radoubs de navires, les installations, les télécommunications et les aides à la navigation. Les principales préoccupations en ce moment sont les restrictions budgétaires et les ressources nécessaires pour entretenir une flotte vieillissante de navires.

## 5 Rendement financier

Les tableaux financiers suivants contiennent des renseignements sur :

- les dépenses prévues au début de l'exercice tel que présenté dans le 1998-1999 Budget des dépenses - Un rapport sur les plans et les priorités;
- le niveau de dépenses autorisé par le Parlement en fonction des modifications apportées aux priorités et des corrections techniques (dépenses totales autorisées);
- les dépenses réelles pour 1998-1999 indiquées dans les Comptes publics (dépenses réelles pour 1998-1999).

Vous remarquerez que l'on a autorisé le Ministère à dépenser 396,6 millions de dollars de plus que les dépenses prévues, surtout en raison des montants supplémentaires de 335 millions de dollars reçus au titre du Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches (PCARP) pour s'attaquer aux problèmes de pêches sur les côtes Est et Ouest, et de 37,9 millions de dollars reçus pour répondre aux normes de conformité de l'an 2000.

Les dépenses réelles du Ministère ont été inférieures de 114,7 millions de dollars à nos dépenses totales autorisées, principalement en raison d'un report de 88 millions de dollars touchant le PCARP. Le Ministère a le pouvoir de reporter ces ressources inutilisées au titre du PCARP à l'exercice 1999-2000.

Voici une liste des tableaux financiers touchant le Ministère, qui figurent dans ce document.

- Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés
- Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
- Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
- Tableau 4 : Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité
- Tableau 5 : Recettes disponibles par secteur d'activité
- Tableau 6 : Recettes non disponibles par secteur d'activité
- Tableau 7 : Paiements législatifs par secteur d'activité
- Tableau 8 : Paiements de transfert par secteur d'activité
- Tableau 9 : Dépenses en immobilisations par secteur d'activité
- Tableau 10 : Projets d'immobilisations de plus de 1 000 000 \$ par secteur d'activité
- Tableau 11 : Prêts, investissements et avances par secteur d'activité
- Tableau 12 : Passif éventuel

**Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés**

(en millions de dollars)		1998-1999		
		Dépenses prévues	Autorisations totales	Dépenses réelles
Crédit	Pêches et Océans			
1	Dépenses de fonctionnement	793,7	905,9	873,8
5	Dépenses en capital	127,5	118,6	114,6
10	Subventions et contributions	41,6	327,0	249,4
(S)	Ministre des Pêches et des Océans – Traitement et allocation pour automobile	—	0,1	0,1
(S)	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux entreprises de pêche</i>	0,2	—	—
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	88,8	93,3	93,3
(S)	Montants adjugés par la cour fédérale	—	0,2	0,2
(S)	Remboursement des sommes portées aux recettes d'exercices antérieures	—	0,3	0,3
(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	—	3,0	2,0
<b>Total</b>		<b>1 051,8</b>	<b>1 448,4</b>	<b>1 333,7</b>
Rajustements ultérieurs		22,6	—	—
<b>Total pour le Ministère</b>		<b>1 074,4</b>	<b>1 448,4</b>	<b>1 333,7</b>

**Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles**

(en millions de dollars)									
Secteur d'activité	ETP	Fonctionnement	Capital	Subventions et contributions votées	Total provisoire des dépenses brutes votées	Subventions et contributions législatives	Total des dépenses brutes	Moins : Recettes* disponibles	Total des dépenses nettes
Sciences halieutiques et océaniques	1 146	117,0	—	1,0	118,0	—	118,0	—	118,0
<i>Autorisations totales</i>	<i>1 146</i>	<i>122,5</i>	<i>—</i>	<i>1,8</i>	<i>124,3</i>	<i>—</i>	<i>124,3</i>	<i>—</i>	<i>124,3</i>
<b>Réelles</b>	<b>1 153</b>	<b>129,6</b>	<b>0,4</b>	<b>1,8</b>	<b>131,8</b>	<b>—</b>	<b>131,8</b>	<b>—</b>	<b>131,8</b>
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	446	46,8	—	—	46,8	—	46,8	—	46,8
<i>Autorisations totales</i>	<i>446</i>	<i>56,4</i>	<i>—</i>	<i>1,2</i>	<i>57,6</i>	<i>—</i>	<i>57,6</i>	<i>—</i>	<i>57,6</i>
<b>Réelles</b>	<b>449</b>	<b>65,1</b>	<b>—</b>	<b>1,2</b>	<b>66,3</b>	<b>—</b>	<b>66,3</b>	<b>—</b>	<b>66,3</b>
Gestion des pêches	1 367	172,0	—	42,8	214,8	0,2	215,0	—	215,0
<i>Autorisations totales</i>	<i>1 367</i>	<i>204,5</i>	<i>0,1</i>	<i>320,1</i>	<i>524,7</i>	<i>—</i>	<i>524,7</i>	<i>—</i>	<i>524,7</i>
<b>Réelles</b>	<b>1 375</b>	<b>190,8</b>	<b>2,1</b>	<b>242,5</b>	<b>435,4</b>	<b>—</b>	<b>435,8</b>	<b>—</b>	<b>435,8</b>
Gestion de la flotte	564	78,3	66,4	—	144,7	—	144,7	—	144,7
<i>Autorisations totales</i>	<i>564</i>	<i>79,1</i>	<i>66,4</i>	<i>—</i>	<i>145,5</i>	<i>—</i>	<i>145,5</i>	<i>—</i>	<i>145,5</i>
<b>Réelles</b>	<b>567</b>	<b>92,3</b>	<b>48,8</b>	<b>—</b>	<b>141,1</b>	<b>—</b>	<b>141,1</b>	<b>0,8</b>	<b>140,3</b>
Services à la navigation maritime	1 055	98,7	22,0	—	120,7	—	120,7	28,2	92,5
<i>Autorisations totales</i>	<i>1 055</i>	<i>107,6</i>	<i>23,8</i>	<i>—</i>	<i>131,4</i>	<i>—</i>	<i>131,4</i>	<i>28,2</i>	<i>103,2</i>
<b>Réelles</b>	<b>1 061</b>	<b>118,7</b>	<b>6,1</b>	<b>—</b>	<b>124,8</b>	<b>—</b>	<b>124,8</b>	<b>29,6</b>	<b>95,2</b>
Services de communications et de trafic maritimes	748	62,3	11,7	—	74,0	—	74,0	0,5	73,5
<i>Autorisations totales</i>	<i>748</i>	<i>63,0</i>	<i>9,6</i>	<i>—</i>	<i>72,6</i>	<i>—</i>	<i>72,6</i>	<i>0,5</i>	<i>72,1</i>
<b>Réelles</b>	<b>753</b>	<b>59,5</b>	<b>2,8</b>	<b>—</b>	<b>62,3</b>	<b>—</b>	<b>62,3</b>	<b>0,7</b>	<b>61,6</b>
Opérations de déglacement	437	51,7	—	—	51,7	—	51,7	23,6	28,1
<i>Autorisations totales</i>	<i>437</i>	<i>57,4</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>57,4</i>	<i>—</i>	<i>57,4</i>	<i>23,6</i>	<i>33,8</i>
<b>Réelles</b>	<b>440</b>	<b>46,3</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>46,3</b>	<b>—</b>	<b>46,3</b>	<b>8,5</b>	<b>37,8</b>
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	1 141	108,5	—	3,2	111,7	—	111,7	0,1	111,6
<i>Autorisations totales</i>	<i>1 141</i>	<i>108,5</i>	<i>—</i>	<i>3,1</i>	<i>111,6</i>	<i>—</i>	<i>111,6</i>	<i>0,1</i>	<i>111,5</i>
<b>Réelles</b>	<b>1148</b>	<b>92,8</b>	<b>0,6</b>	<b>3,1</b>	<b>96,5</b>	<b>—</b>	<b>96,5</b>	<b>0,3</b>	<b>96,2</b>
Hydrographie	324	26,0	—	—	26,0	—	26,0	—	26,0
<i>Autorisations totales</i>	<i>324</i>	<i>27,3</i>	<i>—</i>	<i>0,1</i>	<i>27,4</i>	<i>—</i>	<i>27,4</i>	<i>—</i>	<i>27,4</i>
<b>Réelles</b>	<b>326</b>	<b>30,4</b>	<b>2,5</b>	<b>0,1</b>	<b>33,0</b>	<b>—</b>	<b>33,0</b>	<b>—</b>	<b>33,0</b>
Ports	87	42,0	12,7	—	54,7	—	54,7	—	54,7
<i>Autorisations totales</i>	<i>87</i>	<i>42,7</i>	<i>12,6</i>	<i>0,5</i>	<i>55,8</i>	<i>—</i>	<i>55,8</i>	<i>—</i>	<i>55,8</i>
<b>Réelles</b>	<b>88</b>	<b>38,9</b>	<b>18,7</b>	<b>0,5</b>	<b>58,1</b>	<b>—</b>	<b>58,1</b>	<b>—</b>	<b>58,1</b>
Politiques et services internes	1 254	150,7	14,7	0,4	165,8	—	165,8	2,3	163,5
<i>Autorisations totales</i>	<i>1 254</i>	<i>188,5</i>	<i>6,1</i>	<i>0,2</i>	<i>194,8</i>	<i>—</i>	<i>194,8</i>	<i>2,3</i>	<i>192,5</i>
<b>Réelles</b>	<b>1 262</b>	<b>148,4</b>	<b>32,6</b>	<b>0,2</b>	<b>181,2</b>	<b>—</b>	<b>181,2</b>	<b>3,2</b>	<b>178,0</b>
<b>Total des dépenses prévues</b>	<b>8 569</b>	<b>954,0</b>	<b>127,5</b>	<b>47,4</b>	<b>1 128,9</b>	<b>0,2</b>	<b>1 129,1</b>	<b>54,7</b>	<b>1 074,4</b>
<i>Autorisations totales</i>	<i>8 569</i>	<i>1 057,5</i>	<i>118,6</i>	<i>327,0</i>	<i>1 503,1</i>	<i>—</i>	<i>1 503,1</i>	<i>54,7</i>	<i>1 448,4</i>
<b>Réelles</b>	<b>8 622</b>	<b>1 012,8</b>	<b>114,6</b>	<b>249,4</b>	<b>1 376,8</b>	<b>—</b>	<b>1 376,8</b>	<b>43,1</b>	<b>1 333,7</b>
<b>Autres recettes et dépenses</b>									
Recettes non disponibles**									(56,8)
<i>Autorisations totales</i>									(56,8)
<b>Réelles</b>									<b>(59,8)</b>
<b>Coût des services offerts par d'autres ministères</b>									57,2
<i>Autorisations totales</i>									57,0
<b>Réelles</b>									<b>57,0</b>
<b>Coût net du programme</b>									1 074,8
<i>Autorisations totales</i>									1 448,6
<b>Réelles</b>									<b>1 330,9</b>

Note : Les chiffres en caractères ordinaires illustrent les dépenses prévues tel qu'indiqué dans le 1998-1999 Budget des dépenses - Un rapport sur les plans et les priorités; ceux en italique illustrent le total des autorisations; les chiffres en caractères gras représentent les dépenses réelles.

\* Auparavant appelées "recettes affectées aux dépenses".

\*\* Auparavant appelées "recettes à valoir sur le Trésor".

**Tableau 3 : Comparaison historique des dépenses totales prévues et des dépenses réelles**

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 1996-1997*	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Total des autorisations 1998-1999	Dépenses réelles 1998-1999
Sciences halieutiques et océaniques	128,2	116,4	118,0	124,3	131,8
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	50,9	48,2	46,8	57,6	66,3
Gestion des pêches	335,2	223,7	215,0	524,7	435,4
Gestion de la flotte	129,1	123,8	144,7	145,5	140,3
Services à la navigation maritime	128,6	140,8	92,5	103,2	95,2
Services de communications et de trafic maritimes	75,3	73,4	73,5	72,1	61,6
Opérations de déglçage	49,2	41,0	28,1	33,8	37,8
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	135,4	104,6	111,6	111,5	96,2
Hydrographie	34,8	34,0	26,0	27,4	33,0
Ports	55,8	58,0	54,7	55,8	58,1
Politiques et services internes	171,3	187,6	163,5	192,5	178,0
<b>Total</b>	<b>1 293,8</b>	<b>1 151,5</b>	<b>1 074,4</b>	<b>1 448,4</b>	<b>1 333,7</b>
* L'inspection des produits du poisson a été transférée à l'Agence canadienne d'inspection des aliments le 1 <sup>er</sup> avril 1997. À des fins de comparaison, cette activité a été exclue des dépenses réelles de 1996-1997.					



**Tableau 4 : Comparaison des dépenses prévues de 1998-1999 et des autorisations totales par rapport aux dépenses réelles par organisation et secteur d'activité**

Secteur d'activité	Secteur						Total	% du Total
	SMA, Maritime/Commissaire GCC	SMA Sciences	SMA, Océans	SMA, Gestion des pêches	SMA, Politiques	Exécutif et SMA, Services intégrés		
Sciences halieutiques et océaniques	—	118,0	—	—	—	—	118,0	
	—	<i>124,3</i>	—	—	—	—	<i>124,3</i>	
	—	<b>131,8</b>	—	—	—	—	<b>131,8</b>	<b>9,9%</b>
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	—	—	46,8	—	—	—	46,8	
	—	—	<i>57,6</i>	—	—	—	<i>57,6</i>	
	—	—	<b>66,3</b>	—	—	—	<b>66,3</b>	<b>5,0%</b>
Gestion des pêches	—	—	—	203,2	11,8	—	215,0	
	—	—	—	<i>220,3</i>	<i>304,4</i>	—	<i>524,7</i>	
	—	—	—	<b>220,4</b>	<b>215,0</b>	—	<b>435,4</b>	<b>32,6%</b>
Gestion de la flotte	144,7	—	—	—	—	—	144,7	
	<i>145,5</i>	—	—	—	—	—	<i>145,5</i>	
	<b>140,3</b>	—	—	—	—	—	<b>140,3</b>	<b>10,5%</b>
Services à la navigation maritime	92,5	—	—	—	—	—	92,5	
	<i>103,2</i>	—	—	—	—	—	<i>103,2</i>	
	<b>95,2</b>	—	—	—	—	—	<b>95,2</b>	<b>7,1%</b>
Services de communications et de trafic maritimes	73,5	—	—	—	—	—	73,5	
	<i>72,1</i>	—	—	—	—	—	<i>72,1</i>	
	<b>61,6</b>	—	—	—	—	—	<b>61,6</b>	<b>4,6%</b>
Opérations de déglacement	28,1	—	—	—	—	—	28,1	
	<i>33,8</i>	—	—	—	—	—	<i>33,8</i>	
	<b>37,8</b>	—	—	—	—	—	<b>37,8</b>	<b>2,8%</b>
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	111,6	—	—	—	—	—	111,6	
	<i>111,5</i>	—	—	—	—	—	<i>111,5</i>	
	<b>96,2</b>	—	—	—	—	—	<b>96,2</b>	<b>7,2%</b>
Hydrographie	—	26,0	—	—	—	—	26,0	
	—	<i>27,4</i>	—	—	—	—	<i>27,4</i>	
	—	<b>33,0</b>	—	—	—	—	<b>33,0</b>	<b>2,5%</b>
Ports	—	—	—	—	—	54,7	54,7	
	—	—	—	—	—	55,8	55,8	
	—	—	—	—	—	<b>58,1</b>	<b>58,1</b>	<b>4,4%</b>
Politiques et services internes	—	—	—	—	14,8	148,7	163,5	
	—	—	—	—	<i>26,4</i>	<i>166,1</i>	<i>192,5</i>	
	—	—	—	—	<b>28,3</b>	<b>149,7</b>	<b>178,0</b>	<b>13,3%</b>
TOTAL	450,4	144,0	46,8	203,2	26,6	203,4	1 074,4	
	<i>466,1</i>	<i>151,7</i>	<i>57,6</i>	<i>220,3</i>	<i>330,8</i>	<i>221,9</i>	<i>1 448,4</i>	
	<b>431,1</b>	<b>164,8</b>	<b>66,3</b>	<b>220,4</b>	<b>243,3</b>	<b>207,8</b>	<b>1 328,6</b>	<b>100,0%</b>

Note : Les chiffres en caractères ordinaires illustrent les dépenses prévues tel qu'indiqué dans le *1998-1999 Budget des dépenses – Un rapport sur les plans et les priorités*; ceux en italique illustrent le total des autorisations; les chiffres en caractères gras représentent les dépenses réelles.

**Tableau 5 : Recettes disponibles par secteur d'activité**

(en millions de dollars)					
Secteur d'activité	Recettes réelles 1996-1997	Recettes réelles 1997-1998	Recettes prévues 1998-1999	Autorisations totales 1998-1999	Recettes réelles 1998-1999
Sciences halieutiques et océaniques	—	—	—	—	—
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	—	—	—	—	—
Gestion des pêches	—	—	—	—	—
Gestion de la flotte	2,0	2,1	—	—	0,8
Services à la navigation maritime	17,3	26,9	28,2	28,2	29,6
Services de communications et de trafic maritimes	1,8	0,9	0,5	0,5	0,7
Opérations de déglçage	5,6	6,9	23,6	23,6	8,5
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	0,6	0,5	0,1	0,1	0,3
Hydrographie	—	—	—	—	—
Ports	—	—	—	—	—
Politiques et services internes	1,8	2,8	2,3	2,3	3,2
<b>Total des recettes disponibles</b>	<b>29,1</b>	<b>40,1</b>	<b>54,7</b>	<b>54,7</b>	<b>43,1</b>

Note : Auparavant appelées "recettes affectées aux dépenses".

**Tableau 6 : Recettes non disponibles par secteur d'activité**

(en millions de dollars)					
Secteur d'activité	Recettes réelles 1996-1997*	Recettes réelles 1997-1998	Recettes prévues 1998-1999	Autorisations totales 1998-1999	Recettes réelles 1998-1999
Sciences halieutiques et océaniques	0,1	0,6	0,5	0,5	0,7
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	—	—	—	—	—
Gestion des pêches	44,1	48,4	50,7	50,7	43,3
Gestion de la flotte	—	—	—	—	—
Services à la navigation maritime	0,6	—	0,6	0,6	0,1
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—	—	—
Opérations de déglçage	—	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	—	—	—	—	—
Hydrographie	2,3	2,7	2,8	2,8	2,9
Ports	3,4	2,9	2,0	2,0	2,3
Politiques et services internes	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1
<b>Total partiel</b>	<b>50,7</b>	<b>54,7</b>	<b>56,8</b>	<b>56,8</b>	<b>49,4</b>
Non prévues**	37,8	10,2	—	—	10,4
<b>Total des recettes non disponibles</b>	<b>88,5</b>	<b>64,9</b>	<b>56,8</b>	<b>56,8</b>	<b>59,8</b>

Note : Auparavant appelées "recettes à valoir sur le Trésor".

\* L'inspection des produits du poisson a été transférée à l'Agence canadienne d'inspection des aliments le 1<sup>er</sup> avril 1997. À des fins de comparaison, cette activité a été exclue des dépenses réelles de 1996-1997.

\*\* Les recettes non prévues créditées au Trésor en 1996-1997 découlent surtout de la fermeture du compte de 27,3 millions de dollars du Régime d'assurance des bateaux de pêche.

**Tableau 7 : Paiements législatifs par secteur d'activité**

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 1996-1997*	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Total des autorisations 1998-1999	Dépenses réelles 1998-1999
Secteur d'activité					
Gestion des pêches	—	—	0,2	—	—
<b>Total des paiements législatifs</b>	—	—	0,2	—	—

**Tableau 8 : Paiements de transfert par secteur d'activité**

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Total des autorisations 1998-1999	Dépenses réelles 1998-1999
<b>Secteur d'activité</b>					
<b>SUBVENTIONS</b>					
Sciences halieutiques et océaniques	0,2	—	—	—	—
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	—	0,1	—	—	—
Gestion des pêches	—	—	—	—	—
Gestion de la flotte	—	—	—	—	—
Services à la navigation maritime	—	—	—	—	—
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—	—	—
Opérations de déglçage	—	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	—	—	—	—	—
Hydrographie	—	—	—	0,1	0,1
Ports	—	—	—	—	—
Politiques et services internes	—	—	0,2	0,2	0,2
<b>Total des subventions</b>	0,2	0,1	0,2	0,3	0,3
<b>CONTRIBUTIONS</b>					
Sciences halieutiques et océaniques	—	1,1	1,0	1,8	1,8
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	0,5	0,4	—	1,1	1,1
Gestion des pêches	157,5	49,1	43,0	320,1	242,5
Gestion de la flotte	—	—	—	—	—
Services à la navigation maritime	—	—	—	—	—
Services de communications et de trafic maritimes	—	—	—	—	—
Opérations de déglçage	—	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	1,5	2,6	3,2	3,2	3,2
Hydrographie	0,1	0,1	—	—	—
Ports	0,1	0,1	—	0,5	0,5
Politiques et services internes	0,1	0,1	0,2	—	—
<b>Total des contributions</b>	159,8	53,5	47,4	326,7	249,1
<b>Total des paiements de transfert</b>	160,0	53,6	47,6	327,0	249,4

**Tableau 9 : Dépenses en immobilisations par secteur d'activité**

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 1996-1997*	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Total des autorisations 1998-1999	Dépenses réelles 1998-1999
Sciences halieutiques et océaniques	—	—	—	—	0,4
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	—	—	—	—	—
Gestion des pêches	—	—	—	0,1	2,1
Gestion de la flotte	41,6	28,6	66,4	66,4	48,8
Services à la navigation maritime	13,8	16,7	22,0	23,8	6,1
Services de communications et de trafic maritimes	7,3	9,5	11,7	9,6	2,8
Opérations de déglacage	—	—	—	—	—
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale	—	0,7	—	—	0,6
Hydrographie	—	—	—	—	2,5
Ports	20,3	16,7	12,7	12,6	18,7
Politiques et services internes	11,4	29,2	14,7	6,1	32,6
<b>Total des dépenses en immobilisations</b>	<b>94,4</b>	<b>101,4</b>	<b>127,5</b>	<b>118,6</b>	<b>114,6</b>
* L'inspection des produits du poisson a été transférée à l'Agence canadienne d'inspection des aliments le 1 <sup>er</sup> avril 1997. À des fins de comparaison, cette activité a été exclue des dépenses réelles de 1996-1997.					

**Tableau 10 : Projets d'immobilisations de plus de 1 000 000 \$ par secteur d'activité**

<b>(en millions de dollars)</b>						
<b>Secteur d'activité/ Province/ Description du projet</b>	<b>Coût total estimatif courant</b>	<b>Dépenses réelles 1996-1997</b>	<b>Dépenses réelles 1997-1998</b>	<b>Dépenses prévues 1998-1999</b>	<b>Autorisa- tions totales 1998-1999</b>	<b>Dépenses réelles 1998-1999</b>
<b>GESTION DE LA FLOTTE</b>						
<i>Nouveau-Brunswick</i>						
NGCC <i>Louis S. St-Laurent</i> — remplacement des hélices	2,0	—	—	1,6	1,6	0,5
NGCC <i>Cygnus</i> — radoub	10,2	—	4,4	6,2	—	5,8
NGCC <i>Sir William Alexander</i> — remplacement de la grue	1,5	—	—	0,7	0,7	0,7
<i>Québec</i>						
Intégration de la flotte — Québec	2,3	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5
<i>Colombie-Britannique</i>						
NGCC <i>Bartlett</i> — important radoub	3,9	—	—	3,9	3,9	1,9
<i>Administration centrale</i>						
Plan de reconstruction de la flotte — deux aéroglistes	28,6	14,7	9,6	1,2	2,1	2,1
Renouvellement du réseau local	1,3	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3
Stabilisation de l'équipement électronique	3,4	—	—	—	0,6	0,6
<i>Multi-provinces</i>						
Expansion du système de rapport radio/signalisation des prises	2,5	0,6	1,5	0,2	0,7	0,7
Système de visualisation cartographique pour la navigation	5,9	1,6	2,1	1,2	1,2	1,0
Remplacement d'embarcation de recherche et sauvetage	46,3	5,1	4,3	6,0	6,0	3,3
Tenue à jour des informations de gestion	7,9	—	0,1	6,9	6,9	2,6
Cartes électroniques de navigation	2,7	—	0,1	1,0	1,0	0,2
Équipement GMDSS pour les navires de la GCC	3,4	—	—	—	2,3	2,3
<b>SERVICES A LA NAVIGATION MARITIME</b>						
<i>Nouveau-Brunswick</i>						
Réparations urgentes à la maçonnerie — Saint John	2,6	—	0,7	0,9	0,9	0,9
<i>Ontario</i>						
HF/DSC à l'Arctique	1,9	—	—	—	1,0	1,0
<i>Colombie-Britannique</i>						
Peinture et sablage — Victoria	4,5	0,2	1,7	2,0	2,0	1,7
Construction du hangar et de l'aire de stationnement des aéroglistes — base de Sea Island	4,0	—	0,7	2,2	2,2	2,6
<i>Multi-provinces</i>						
Système de positionnement global différentiel – réseau des services à la navigation	11,3	2,4	1,0	—	2,1	2,1
Conversion à l'énergie solaire de bouées saisonnières	3,5	0,6	1,0	0,6	0,6	0,6
Système de gestion pour l'inventaire et l'entretien des aides	1,9	0,5	0,7	0,1	0,1	0,1

**Tableau 10 : Projets d'immobilisations de plus de 1 000 000 \$ par secteur d'activité (suite)**

<b>(en millions de dollars)</b>						
<b>Secteur d'activité/ Province/ Description du projet</b>	<b>Coût total estimatif courant</b>	<b>Dépenses réelles 1996-1997</b>	<b>Dépenses réelles 1997-1998</b>	<b>Dépenses prévues 1998-1999</b>	<b>Autorisa- tions totales 1998-1999</b>	<b>Dépenses réelles 1998-1999</b>
Mise en place d'une initiative quinquennale relative aux bouées	2,9	—	1,1	0,6	0,6	0,6
Modernisation des aides à la navigation (Phase I)	9,4	—	2,9	2,9	2,9	3,3
Évaluation de l'environnement	2,3	—	—	—	2,1	2,1
Projet des services de phares — Phase 2	3,2	—	—	—	0,3	0,3
<b>SERVICES DE COMMUNICATIONS ET DE TRAFIC MARITIMES</b>						
<i>Québec</i>						
Service d'information du trafic maritime — Québec	9,1	2,1	3,6	0,7	2,0	2,0
<i>Colombie-Britannique</i>						
Déménagement du Centre de services de communications et de trafic maritimes de Vancouver	5,4	—	1,9	3,4	3,4	1,0
Remplacement des micro-ondes — West Vancouver Island	1,3	—	0,4	0,6	0,6	0,5
<i>Multi-provinces</i>						
Intégration des services de communications et de trafic maritimes	10,4	3,6	2,4	1,5	1,5	1,2
Formation sur ordinateur à l'intention des services de communications et de trafic maritimes	1,3	0,7	0,1	0,3	0,3	0,1
Mise en place du GMDSS	10,7	—	—	—	0,2	0,2
<b>PORTS</b>						
<i>Terre-Neuve</i>						
Port de Grave — rénovation du port	5,9	1,9	1,5	1,7	1,7	1,7
Bay de Verde — élargissement du brise-lames	2,0	—	—	0,9	0,9	0,9
<i>Québec</i>						
Construction du brise-lames de Neuveville	1,3	—	1,0	0,3	0,3	0,3
Reconstruction du quai de St- Godefroi	1,5	—	1,0	0,5	0,5	0,5
<b>POLITIQUES ET SERVICES INTERNES</b>						
<i>Terre-Neuve</i>						
Centre de pêche de l'Atlantique nord- ouest — remplacement de la toiture	1,5	—	1,1	0,2	0,2	0,2
Base de la GCC de Southside — amélioration du quai	6,7	—	—	0,2	0,2	0,2
<i>Nouvelle-Écosse</i>						
Institut océanographique de Bedford — rénovation du laboratoire d'étude des poissons	3,2	—	—	0,9	0,9	0,9
Institut océanographique de Bedford — amélioration de l'approvisionnement en eau	3,1	—	—	2,1	2,1	2,1

**Tableau 10 : Projets d'immobilisations de plus de 1 000 000 \$ par secteur d'activité (suite)**

<b>(en millions de dollars)</b>						
<b>Secteur d'activité/ Province/ Description du projet</b>	<b>Coût total estimatif courant</b>	<b>Dépenses réelles 1996-1997</b>	<b>Dépenses réelles 1997-1998</b>	<b>Dépenses prévues 1998-1999</b>	<b>Autorisa- tions totales 1998-1999</b>	<b>Dépenses réelles 1998-1999</b>
Institut océanographique de Bedford— respect du code de travail	1,8	—	—	0,3	0,3	0,3
Institut océanographique de Bedford— réparation des hottes et de la ventilation	1,4	—	—	1,4	1,4	1,4
Institut océanographique de Bedford— nouvel approvisionnement en eau salée	1,3	—	—	0,5	0,5	0,5
<b><i>Nouveau-Brunswick</i></b>						
Centre des pêches du Golfe — rénovation	2,8	—	0,6	0,7	0,7	0,7
Centre des pêches du Golfe — modifications de l'intérieur	2,5	—	—	1,0	1,0	1,0
Station biologique de St. Andrews — plan à court terme	2,6	—	—	0,9	0,9	0,9
Station biologique de St. Andrews — rénovation du système électrique	1,8	0,5	—	0,7	0,7	0,7
<b><i>Québec</i></b>						
Institut Maurice-Lamontagne — réparation du toit et des puits de lumière	1,6	—	0,7	0,9	0,9	0,9
Base de la GCC de Québec — réparation du quai	1,8	—	—	0,1	0,1	0,1
<b><i>Ontario</i></b>						
Région des lacs expérimentaux — reconstruction du laboratoire	2,2	—	—	1,0	1,0	1,0
<b><i>Manitoba</i></b>						
Institut des eaux douces — élimination des CFC	1,5	—	0,8	0,3	0,2	0,2
<b><i>Colombie-Britannique</i></b>						
Institut des sciences de la mer — réparation du quai	1,6	—	—	0,1	0,1	0,1
Institut des sciences de la mer — réparation à mi-vie de la toiture	2,5	—	—	0,4	0,4	0,4
Station biologique du Pacifique — rénovation de l'édifice Taylor-Clemens	1,8	—	—	0,1	0,1	0,1
Station biologique du Pacifique — mise à niveau à 600 volts	1,2	—	—	0,3	0,3	0,3
<b><i>Administration centrale</i></b>						
Déménagement de la GCC aux Tours du Centenaire	1,2	—	—	1,2	1,2	1,2

**Tableau 11 : Prêts, investissements et avances par secteur d'activité**

(en millions de dollars)	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Total des autorisations 1998-1999	Dépenses réelles 1998-1999
Secteur d'activité					
Gestion des pêches					
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	4,2	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>4,2</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
* L'autorisation d'emprunter à l'extérieur a été obtenue.					

**Tableau 12 : Passif éventuel**

Le 31 mars 1999, un passif éventuel estimé a 32,2 millions de dollars existait au MPO :

- 0,1 million de dollars concernent les garanties approuvées par le gouverneur en conseil pour des prêts consentis en vertu de la *Loi sur les prêts aux entreprises de pêche*. Aucun nouvel emprunt n'a été consenti en 1998-1999. La réduction de 0,1 million de dollars du passif du Ministère en vertu de cette loi résulte du remboursement de prêts aux institutions financières par les pêcheurs.
- 32,1 millions de dollars concernent quelque 50 cas individuels de poursuites judiciaires en suspens ou possibles. La plupart de ces réclamations concernent des pertes de revenu, des blessures et des dommages à la propriété.

En outre, le Ministère a des gains éventuels de quelque 43,2 millions de dollars au 31 mars 1999 concernant quatre cas individuels.

Bien que ces cas en soient à des étapes diverses des procédures judiciaires, ce n'est pas la politique du MPO de faire des observations sur leur issue prévue. Toutefois, ils doivent être reconnus comme passif éventuel ou gains contre la Couronne et ne sont donc présentés qu'à des fins d'information.



# 6 Autres renseignements

## 6.1 Personnes ressources

### Personnes-ressources

Pour plus de précisions, veuillez vous adresser aux personnes-ressources suivantes :

Région	Nom	Téléphone
Terre-Neuve	Lily Abbass	(709) 772-4328
Maritimes	A.-M. Lanteigne	(506) 851-7757
Golfe	A.-M. Lanteigne	(506) 851-7757
Laurentienne	Marcel Thérien	(418) 648-7316
Centre et Arctique	Sharon Leonhard	(204) 983-5108
Pacifique	Athana Mentzelopoulos	(604) 666-0470
Administration centrale	Jo-Anne Brisebois	(613) 990-0219

**L'adresse Internet :**  
**<http://www.dfo-mpo.gc.ca>**

## 6.2 Lois actuellement en vigueur au Ministère des Pêches et des Océans

<b>Lois</b>	
<i>Loi sur la restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique</i> <sup>1</sup>	<i>L.R.C. (1985) ch. A-14</i>
<i>Loi sur la marine marchande du Canada</i> <sup>2</sup>	<i>L.R.C. (1985) ch. S-9</i>
<i>Loi sur la protection des pêcheries côtières</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. C-33</i>
<i>Loi sur le ministère des Pêches et des Océans</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-15</i>
<i>Loi sur les pêches</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-14</i>
<i>Loi sur le développement de la pêche</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-21</i>
<i>Loi sur les prêts aux entreprises de pêche</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-22</i>
<i>Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-23</i>
<i>Loi sur les ports de pêche et de plaisance</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-24</i>
<i>Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-13</i>
<i>Loi sur la Convention en matière de pêche dans les Grands Lacs</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. F-17</i>
<i>Loi sur l'Office national de l'énergie</i> <sup>3</sup>	<i>L.R.C. (1985) ch. N-7</i>
<i>Loi sur la protection des eaux navigables</i>	<i>L.R.C. (1985) ch. N-22</i>
<i>Loi sur les océans</i>	<i>L.C. (1996) ch. 31</i>
<i>Loi sur les levés et l'inventaire des ressources naturelles</i> <sup>4</sup>	<i>L.R.C. (1985) ch. R-7</i>

1. Certains articles de cette loi relèvent aussi des ministres de l'Industrie, des Finances et d'État (Privatisation et affaires réglementaires).
2. Le ministre des Pêches et des Océans est responsable de certains articles de cette loi et le ministre des Transports est responsable de d'autres.
3. Le ministre des Pêches et des Océans peut, dans certaines occasions, administrer l'article 108 de cette loi.
4. Le ministre des Pêches et des Océans détient certains pouvoirs en vertu de cette loi, mais ces pouvoirs sont aussi prévus par la *Loi sur les océans*.

## 6.3 Rapports réglementaires

### **Rapports réglementaires**

*Accès à l'information et protection des renseignements personnels*

*Développement de la pêche*

*Prêts aidant aux opérations de la pêche*

*Protection de l'habitat du poisson et prévention de la pollution*

*Rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce*

*Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin – Rapport annuel au Parlement*

*Restructuration du secteur des pêches de l'Atlantique*

***Ces documents peuvent être obtenus auprès du :***

***Ministère des Pêches et des Océans***

***Diffusion des publications***

***200, rue Kent***

***Ottawa (Ontario)***

***K1A 0E6***

## 7 Prix décernés au Ministère



La Fédération du saumon de l'Atlantique a remis un prix international au ministre David Anderson, ministre précédent de Pêches et Océans, reconnaissant son engagement en faveur de la conservation du saumon. Lorsque le ministre Anderson a accepté le prix, il a déclaré qu'il le faisait au nom des employés du MPO qui sont "sur la ligne de front dans ce combat pour la conservation".

La Steelhead Society of British Columbia a remis au ministre David Anderson, ministre précédent de Pêches et Océans, le prix commémoratif Cal Woods, en hommage à ses efforts exceptionnels pour assurer la conservation et le rétablissement des stocks de saumon. En recevant son prix, le Ministre a félicité les employés du MPO, et plus particulièrement les employés de la région du Pacifique, qui l'ont si bien appuyé dans ses efforts en vue de protéger les ressources halieutiques et leur a dédié ce prix.

Dr. Richard Beamish, préposé principal à la recherche et ancien directeur de la Station biologique du Pacifique, a été décoré de l'Ordre du Canada. Réputé pour son originalité, Dr. Beamish a élaboré et perfectionné des méthodes pour déterminer avec plus de précision l'âge des poissons et a révolutionné les principes de gestion de certaines espèces importantes de poissons marins. Une autre contribution importante est sa découverte de l'influence du climat océanique sur l'abondance des stocks de poisson, en particulier le saumon.



Robert Bergeron et Yolaine Maisonneuve de la Direction des ports pour petits bateaux à Pêches et Océans, acceptent un prix pour le succès significatif en partenariat avec les communautés locales pour promouvoir le désaisissement des ports de plaisance. La Direction a gagné l'un des prix des biens immobiliers fédéraux de 1998 dans la catégorie "Importante contribution d'un ministère au milieu des biens immobiliers".

Dr. Alex Herman (troisième de la gauche), chef de la section Physique des océans à l'Institut océanographique de Bedford de Dartmouth, en Nouvelle-Écosse, a remporté le Prix du transfert de technologie des partenaires fédéraux pour la commercialisation de son compteur optique de particules. Cet instrument sert à mesurer la répartition du plancton. L'invention a été mise en marché par Focal Technologies Inc., société privée canadienne dont le siège social se trouve à Dartmouth, qui a participé à sa mise au point. Cette compagnie a déjà vendu plus de 70 compteurs optiques de particules dans une douzaine de pays pour une valeur de plus de 1,25 million de dollars.



Dr. Ora Johannsson, chercheuse spécialisée dans le zooplancton à l'Institut Bayfield de Burlington, en Ontario, a été reconnue pour avoir écrit en collaboration, l'un des meilleurs articles publiés en 1997 par la revue *Transactions of the American Fisheries Society*. Le titre de l'article est "Age and Growth of Alewives in the Changing Pelagia of Lake Ontario, 1978-1992". L'étude se démarque parce qu'elle s'intéresse à la fois aux aspects physiques et biologiques du milieu des Grands Lacs.

Dr. Mohi Munawar, un homme à la fois productif, engagé et talentueux qui poursuit ses recherches sur le phytoplancton à Burlington, en Ontario, est le cinquième Canadien au cours des 25 dernières années à se voir décerner le prestigieux Prix Anderson-Everett qui couronne l'œuvre de toute une vie remis par l'Association internationale de recherche sur les Grands Lacs (AIRGL). Dr. Manuwar a présenté plus de 60 communications au congrès annuel de l'AIRGL, organisé 11 symposiums en plus de sa liste impressionnante de publications.





Dr. David Rosenberg de l'Institut des eaux douces à Winnipeg, a obtenu la Médaille d'or 1998 de la Société entomologique du Canada. La Société rend hommage à la contribution exceptionnelle du Dr. Rosenberg à l'enrichissement des connaissances sur l'écologie des insectes qui vivent en eau douce ainsi que les répercussions des activités anthropiques sur les cours d'eau et les terres humides. Dr. Rosenberg a également plusieurs publications.

Le projet de bouée-repère électronique à positionnement automatique, coordonné par des employés du ministère de la Défense nationale, Seimac Ltd., et de la Garde côtière canadienne et ayant l'appui inconditionnel du Secrétariat national de Recherche et sauvetage, a remporté la médaille d'or pour son excellence, leadership et innovation dans la gestion de l'information et de la technologie au sein du secteur public. Les membres de l'équipe du projet (de gauche à droite) sont : Jim Hanlon, Seimac Ltd.; Mike Voigt, GCC; Ken Mah, Seimac Ltd.; le major Chuck Grenkow, ministère de la Défense nationale; Cary Risley, ministère de la Défense nationale; Ron Burke, Seimac Ltd.; et Don Mosher, ministère de la Défense nationale. Ce prix donne l'occasion au secteur privé de reconnaître la qualité du travail et le dévouement de fonctionnaires de tous les échelons. La bouée a déjà permis de sauver une vie.



# Annexe A : Renseignements additionnels sur le Ministère

Les renseignements présentés dans cette annexe fournissent des renseignements additionnels au lecteur sur la composition du Ministère, ses opérations et les objectifs de chacun des secteurs d'activités.

## A.1 Mandat

Le ministère des Pêches et des Océans, au nom du gouvernement du Canada, est responsable des politiques et des programmes à l'appui des intérêts économiques, environnementaux et scientifiques du Canada dans les domaines des océans et de l'habitat du poisson d'eau douce, de la conservation et de l'utilisation durable des ressources halieutiques du Canada dans les eaux marines et intérieures ainsi que des services maritimes sûrs, efficaces et respectueux de l'environnement qui répondent aux besoins des Canadiens et des Canadiennes dans une économie mondialisée.

Comme susmentionné, le mandat du Ministère est extrêmement vaste et doit, entre autres :

- gérer et protéger les ressources halieutiques dans les limites de la zone économique exclusive de 200 milles;
- gérer et protéger les milieux marin et dulçaquicole;
- maintenir la sécurité nautique dans les zones de juridiction fédérale;
- faciliter le commerce maritime;
- protéger le milieu marin;
- appuyer d'autres institutions du gouvernement fédéral et d'autres objectifs, comme le service de la marine civile du gouvernement;
- effectuer des recherches afin d'appuyer les priorités du gouvernement, comme le changement climatique et la biodiversité.

Le MPO n'agit toutefois pas seul. Les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent les responsabilités dans plusieurs domaines reliés au mandat du Ministère, comme le reflète le présent rapport. La participation des intervenants est également cruciale, et est soulignée à plusieurs reprises tout au long du document.

Le mandat, les objectifs du Ministère, les priorités à long terme et les objectifs, ainsi que les secteurs d'activité font référence aux responsabilités qui sont de juridiction fédérale.

## A.2 Description des priorités et buts à long terme du Ministère

**Gérer et protéger les ressources halieutiques :** Gérer, protéger et répartir les ressources océaniques vivantes pour assurer des pêches autosuffisantes, en conservant les ressources halieutiques du Canada et en assurant leur utilisation durable.

**Gérer et protéger les milieux marin et dulçaquicole :** Adopter une approche intégrée et cohérente en ce qui concerne la gestion des milieux marins et dulçaquicoles par la gérance et la protection d'un habitat productif pour le poisson, et en réduisant les risques et les répercussions du déversement de produits pétroliers et chimiques en mer.

**Comprendre les océans et les ressources aquatiques :** Acquérir, appliquer et communiquer des connaissances sur les océans du Canada, de même que sur les ressources marines et dulçaquicoles, pour appuyer les activités des clients, des partenaires et des services opérationnels du MPO.

**Maintenir la sécurité maritime :** Améliorer la sécurité sur les voies navigables du pays en réduisant le nombre et la gravité des incidents comme les abordages et les échouements, en venant en aide aux personnes en détresse ou en danger, et en limitant les pertes humaines et matérielles.

**Faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans :** Établir le cadre stratégique et réglementaire requis et dispenser les services opérationnels à l'appui d'industries maritimes commercialement viables.

Pour soutenir ces objectifs à long terme, le Ministère s'est engagé :

- ❑ à améliorer continuellement ses relations avec ses clients, en les faisant participer plus efficacement au processus décisionnel, au partage de l'information et aux mécanismes d'application des programmes;
- ❑ à rendre les gestionnaires responsables d'un environnement qui permet de promouvoir le respect mutuel, le travail d'équipe, le professionnalisme et l'excellence dans la prestation des services aux clients, et dans le cadre duquel tous les employés partagent la responsabilité du renouveau au Ministère et de leur propre avancement professionnel.



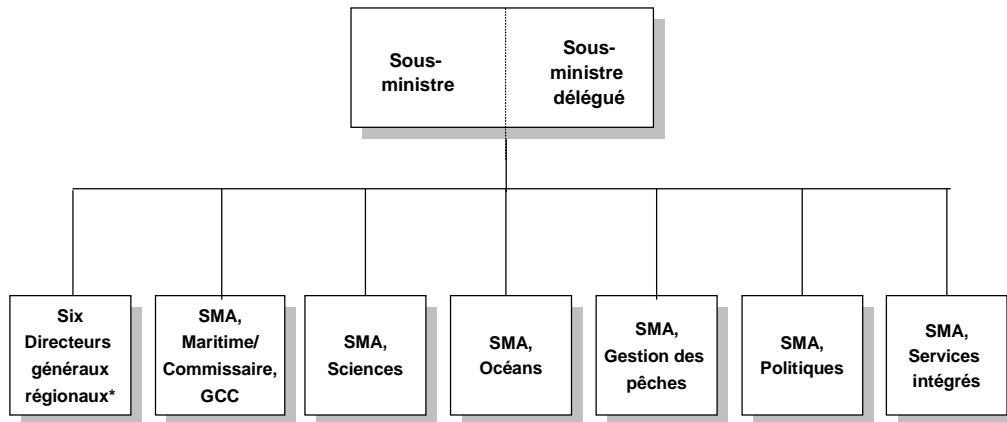
### A.3 Secteurs d'activité et composition de l'organisation

Le Ministère compte six sous-ministres adjoints (SMA) responsables de 11 secteurs d'activité. Les sous-ministres adjoints sont responsables d'établir les objectifs nationaux, les politiques et les procédures ainsi que les normes pour leur secteur d'activité. La relation entre ces secteurs d'activité et les priorités et objectifs à long terme est résumée dans le tableau ci-après.

#### Les activités principales du MPO – Contributions aux priorités ministérielles

Secteur d'activité	Priorités ministérielles							Gestionnaire responsable
	Gérer et protéger les ressources halieutiques	Protéger les milieux marin et dulçaquicole	Comprendre les océans et les ressources aquatiques	Maintenir la sécurité maritime	Faciliter le commerce maritime et la mise en valeur des océans	Améliorer les relations avec les clients	Améliorer le milieu de travail des employés	
Services à la navigation maritime		✓		✓	✓	✓	✓	SMA, Services maritimes/ Commissaire, GCC
Services de communications et de trafic maritimes		✓		✓	✓	✓	✓	
Opérations de déglacement		✓		✓	✓	✓	✓	
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale		✓		✓	✓	✓	✓	
Gestion de la flotte	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Sciences halieutiques et océaniques	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	SMA, Sciences
Hydrographie			✓	✓	✓	✓	✓	
Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement	✓	✓	✓		✓	✓	✓	SMA, Océans
Gestion des pêches	✓	✓			✓	✓	✓	SMA, Gestion des pêches
Ports		✓		✓	✓	✓	✓	SMA, Services intégrés
Politiques et services internes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	SMA, Services intégrés SMA, Politiques
* Dans le Secteur de la gestion des pêches, le SMA, Politiques, est responsable des programmes de réduction de la capacité.								

Les sous-ministres adjoints (SMA) relèvent du sous-ministre pour ce qui est des résultats clés des secteurs d'activité dont ils sont responsables.



\* Comprend le Directeur général régional de la Gestion des pêches du Golfe.

Les programmes sont menés à bien dans les cinq régions suivantes du MPO ainsi qu'une région de Gestion des pêches du Golfe, qui ont à leur tête un directeur général régional au bureau régional principal : Région de Terre-Neuve – St. John's (Terre-Neuve); Région des Maritimes – Halifax (Nouvelle-Écosse); Gestion des pêches du Golfe – Moncton (Nouveau-Brunswick); Région Laurentienne – Québec (Québec); Région Centre et Arctique – Winnipeg (Manitoba); Région du Pacifique – Vancouver (Colombie-Britannique). Les directeurs généraux régionaux sont responsables d'organiser et de gérer les programmes et les activités dans leur région en tenant compte des priorités nationales et régionales et avec des paramètres de rendement pour chacun des programmes et des activités. En somme, leur rôle est de mobiliser le processus et de traduire les stratégies en actions dans la région.

### Régions de Pêches et Océans



## **A.4 Objectifs des secteurs d'activité**

### ***Sciences halieutiques et océaniques***

Fournir un fondement scientifique fiable pour la conservation des ressources marines et des ressources halieutiques anadromes et dulçaquicoles et le développement durable de l'aquaculture ainsi que des renseignements scientifiques sur les eaux océaniques et côtières et les écosystèmes à l'appui de la gestion intégrée des ressources, du développement en mer, de la prévision climatique, des services maritimes, du génie côtier, de la défense et du transport maritime.

### ***Gestion de l'habitat et des sciences de l'environnement***

Assurer la protection et la conservation du milieu marin et de l'habitat du poisson par l'application d'une approche intégrée à la gestion de l'habitat.

### ***Gestion des pêches***

Conserver et protéger les ressources halieutiques du Canada et, en association avec les intervenants, d'en assurer l'utilisation durable.

### ***Gestion de la flotte***

La prestation d'un soutien maritime et aérien efficace aux secteurs de programme suivant du MPO : Services à la navigation maritime, Services de communications et de trafic maritimes, Opérations de déglacement, Sauvetage, sécurité et intervention environnementale, Sciences halieutiques et océaniques, Hydrographie et Gestion des pêches.

### ***Services à la navigation maritime***

Fournir et assurer le fonctionnement efficace des aides à la navigation afin d'aider les navigateurs à déterminer leur position par rapport à la terre ferme et aux dangers cachés, afin de réduire les risques de la navigation et la durée des trajets, cela à l'appui d'un réseau de transport maritime national sécuritaire et non préjudiciable à l'environnement.

### ***Services de communications et de trafic maritimes***

Fournir des services de communications et de contrôle du trafic maritime aux navigateurs et au grand public afin d'assurer la sauvegarde des vies humaines en mer en application des ententes internationales, la protection de l'environnement par la gestion du trafic, l'efficacité du mouvement des navires et la prestation d'information à des groupes commerciaux et nationaux.

### ***Opérations de déglacement***

Appuyer les activités économiques en facilitant le mouvement sûr et efficace des navires dans les eaux envahies par les glaces de l'Arctique et des zones situées plus au sud, notamment les Grands Lacs et la côte Est du Canada, de réduire les risques d'inondation dans les zones exposées ou menacées par suite de l'accumulation de glace et de veiller au réapprovisionnement annuel des installations militaires et des collectivités du Nord.

### ***Sauvetage, sécurité et intervention environnementale***

Le sauvetage en mer et la protection du milieu marin.

### ***Hydrographie***

Fournir des produits d'information nautique afin de promouvoir la sécurité et l'efficacité de la navigation dans les eaux canadiennes et les eaux internationales frontalières.

### ***Ports***

Garder ouverts et en bon état les ports essentiels à l'industrie de la pêche.

### ***Politiques et services internes***

Appuyer les autres secteurs d'activité. Le Ministère maintiendra l'infrastructure et les services nécessaires pour donner au personnel l'information, la technologie et le soutien requis pour réaliser la vision et la mission du MPO au Canada et à l'étranger, au moment opportun et au coût optimal.

# Index

## A

Administrations portuaires, 14, 49  
Agence de promotion économique du Canada  
atlantique, 13, 14  
Aides à la navigation, 38, 39, 46, 47, 62, 85  
Améliorations prévues au programme, 27, 29, 33, 37,  
39, 41, 43, 45, 47, 50  
An 2000, 26, 36, 38, 40, 46, 51, 61, 63  
Aquaculture, 9, 85  
Arctique, 2, 18, 26, 42, 47, 84, 85  
Atlantique, 2, 9, 13, 14, 21, 22, 26, 32, 33, 42, 78

## C

Cartes, 46, 47  
Cartes électroniques, 46  
Centre et Arctique, 84  
Climat, 27, 78  
Code de conduite canadien pour une pêche  
responsable, 3, 9, 33  
Commerce maritime, 1, 12, 14, 15, 17, 81, 82  
Communications, 8, 16, 40, 43, 45, 54, 79, 83, 85  
Conseil consultatif maritime canadien, 14  
Conseil pour la conservation des ressources  
halieutiques, 14, 27  
Conseil pour la conservation des ressources  
halieutiques du Pacifique, 14, 27  
Conservation, 1, 2, 3, 9, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 21, 26,  
27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 44, 54, 56, 78,  
81, 85  
Consultations, 13, 26, 28, 33, 34, 45  
Crustacés, 22

## D

Dépenses, 12, 13, 16, 24, 25, 26, 28, 31, 36, 38, 40,  
42, 44, 46, 49, 51, 63, 65, 66, 67, 70  
Développement des ressources humaines Canada, 13,  
14  
Développement durable, 1, 18, 28, 56, 85  
Déversement de produits chimiques, 82  
Diversification de l'économie de l'Ouest, 13, 14  
Droits de pêche, 2, 18, 32

## E

Eaux envahies par les glaces, 85  
Eaux navigables, 19, 38, 41  
Écosystèmes, 9, 10, 11, 14, 28, 29, 56, 85  
Engagements en matière de rendement, 1, 4  
Environnement, 1, 2, 8, 10, 11, 14, 15, 16, 18, 19, 21,  
23, 26, 27, 28, 29, 36, 38, 39, 40, 44, 47, 61, 81,  
82, 83, 85  
État des stocks, 14, 18, 19, 21, 26  
Évaluation, 14, 18, 19, 27, 29, 34, 41, 55, 56, 61

## G

Garde côtière canadienne, 23, 39, 42, 45, 47, 62, 80  
Gestion de l'habitat et sciences de l'environnement, 8,  
19, 28  
Gestion de l'information, 36, 62, 80  
Gestion de la flotte, 15, 16, 36, 37, 83, 85  
Gestion des pêches, 8, 14, 16, 18, 31, 32, 33, 83, 84,  
85  
Gestion intégrée, 9, 10, 15, 28, 29, 31, 38, 62, 85  
Gestion intégrée des pêches, 31  
Grands Lacs, 39, 79, 85

## H

Hydrographie, 16, 46, 83, 85, 86

## I

Initiatives de réglementation, 17, 57, 58, 59, 60  
Intervention environnementale, 8, 16, 17, 44, 83, 85

## L

Laurentienne, 84  
*Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*,  
14, 19  
*Loi sur la protection des eaux navigables*, 19  
*Loi sur les océans*, 13, 14, 17, 28, 29, 56  
*Loi sur les pêches*, 14, 19  
Lois, 13, 14, 17, 18, 19, 28, 29, 32, 33, 45, 51, 54, 56,  
74, 76

## M

Milieu marin, 1, 2, 9, 15, 18, 19, 28, 29, 81, 85

## N

Nations unies, 10, 51, 52  
Navigation, 3, 8, 9, 14, 15, 16, 23, 38, 39, 40, 42, 44,  
46, 47, 62, 83, 85, 86  
Normes de service, 19, 20, 50, 55

## O

Océans, 1, 2, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 26, 28, 29,  
32, 34, 52, 56, 62, 76, 78, 79, 81, 82, 83, 84  
Opérations de déglacement, 1, 16, 36, 42, 83, 85  
Organisation des pêches de l'Atlantique nord-ouest, 2,  
32

## **P**

Pacifique, 2, 3, 9, 14, 26, 27, 28, 31, 34, 35, 51, 54, 78, 84  
Partenariats, 27, 49, 50  
Pêches, 1, 2, 3, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 22, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 51, 62, 63, 76, 78, 81, 82, 83, 84, 85  
Pêches autochtones, 18, 32  
Pêcheurs, 15, 31, 32, 74  
Permis, 2, 9, 18, 31, 35, 39, 40, 44, 51, 54, 80  
Phares, 38  
Plans de gestion, 28, 31  
Plans et stratégies, 12  
Poisson de fond, 14, 21, 22, 35  
Politiques et services internes, 51, 83, 86  
Pollution, 17, 19, 44, 45  
Ports, 1, 3, 14, 16, 17, 20, 23, 36, 38, 42, 44, 46, 47, 49, 50, 51, 78, 83, 86  
Ports pour petits bateaux, 38, 78  
Priorités, 9, 12, 16, 17, 20, 24, 33, 36, 38, 40, 47, 53, 56, 63, 81, 82, 83, 84  
Programme canadien d'adaptation et de restructuration des pêches, 2, 13, 14, 28, 31, 35, 63  
Programme de mise en valeur des salmonidés, 32

## **R**

Recettes, 46, 63, 68  
Recherche et sauvetage, 15, 17, 36, 44, 80  
Ressources humaines, 13, 14, 52, 53, 54  
Revendication territoriale, 18

## **S**

Saumon, 2, 3, 9, 14, 27, 28, 29, 31, 32, 34, 35, 52, 54, 78  
Saumon du Pacifique, 2, 9, 14, 28, 31, 34, 35, 54  
Sauvetage, sécurité et intervention environnementale, 8, 16, 17, 44, 83, 85  
Sciences halieutiques et océaniques, 8, 16, 19, 26, 27, 83, 85  
Sécurité maritime, 1, 12, 15, 40, 41, 51, 54, 81, 82  
Service hydrographique du Canada, 3, 19, 46  
Services à la navigation maritime, 8, 16, 38, 39, 83, 85  
Services de communications et de trafic maritimes, 8, 16, 40, 83, 85  
Services intégrés, 52, 53, 54, 55, 83  
Stocks de poisson, 2, 9, 14, 26, 32, 33, 78  
Stratégie de gestion des océans, 2, 13, 14, 17, 18, 28, 52  
Système d'identification automatique, 40  
Système mondial de détresse et de sécurité en mer, 41

## **T**

Technologie, 9, 10, 17, 36, 37, 39, 40, 51, 53, 55, 79, 80, 86  
Transport maritime, 13, 38, 85

## **Z**

Zones de protection marine, 2, 10, 28, 29, 52